

IV

ÉTAT INITIAL

IV. ÉTAT INITIAL

Ce chapitre a pour but de caractériser l'état actuel de l'environnement au regard des caractéristiques du projet ; le niveau d'approfondissement de chacun des thèmes étudiés tient compte de la spécificité du milieu, mais aussi des facteurs d'impacts liés à l'exploitation de cette carrière.

Il s'agit de repérer les facteurs sensibles, afin d'améliorer le projet pour assurer son insertion optimale dans son environnement.

La principale sensibilité rencontrée sur la carrière de Sabarat est la présence de milieux naturels présentant un intérêt à proximité de la carrière, ainsi qu'une topographie très accentuée.

Cette description prend en compte les terrains de la carrière, ainsi qu'une zone d'étude, d'étendue variable en fonction des thèmes étudiés, qui englobe l'ensemble des terrains susceptibles d'être concernés par le projet.

IV.1. SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET TOPOGRAPHIQUE

Sources :

- Cartes topographiques au 1 / 25 000, IGN, n° 2046 E « Le Mas d'Azil »,
- Plan cadastral de la commune de Sabarat.

IV.1.A. Situation géographique

Le projet se situe :

- ✓ dans le département de l'Ariège ;
- ✓ dans les calcaires du Plantaurel, en rive gauche de l'Arize ;
- ✓ dans le Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises ;
- ✓ à environ 23 km au nord-ouest de Foix et au nord-est de Saint-Girons ;
- ✓ sur la commune de Sabarat à 1 200 m au sud-ouest du bourg de Sabarat ;
- ✓ au lieu-dit « Tentine ».

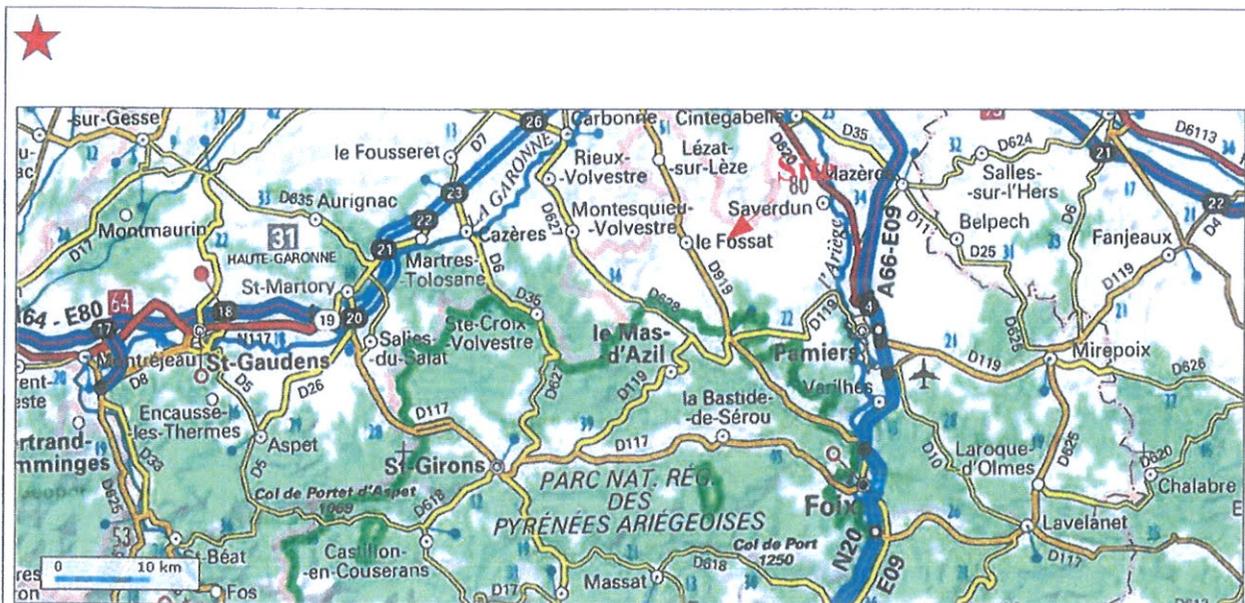


Figure 10 : Localisation du projet
(source : Géoportail)

Les terrains ont pour coordonnées géographiques approchées (dans le système de coordonnées Lambert II étendue) :

X ₁ : 521 404 m	X ₂ : 521 967 m
Y ₁ : 1 788 129 m	Y ₂ : 1 788 371 m

Ils se trouvent à une altitude variant de +280 m NGF (en limite de site, sur la zone de stockage) à +460 m NGF au plus haut (terrain naturel sur la partie extension).

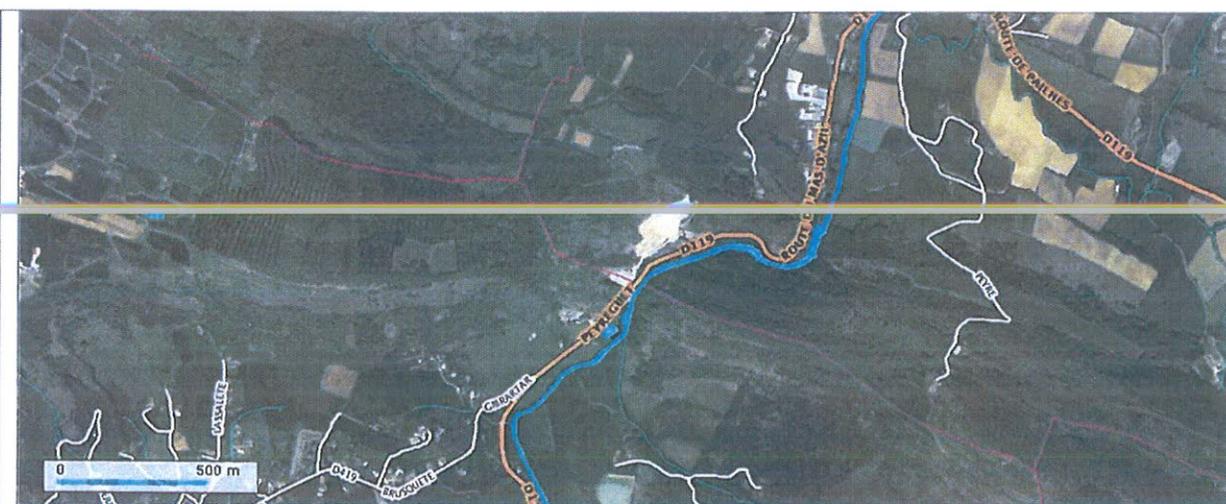


Figure 11 : Photo aérienne de la zone du projet
(source : Géoportail)

IV.1.B. Topographie des terrains

La commune de Sabarat est située dans la vallée de l'Arize, au pied du massif calcaire du Plantaurel. Ce dernier, dont les sommets n'excèdent pas 1 000 m d'altitude, s'étend parallèlement à l'axe des Pyrénées.

La topographie du secteur d'étude correspond, en revanche, à un relief de collines formées par le piémont pyrénéen au sein duquel l'Arize, affluent de la Garonne, a façonné le paysage.

L'altitude de la commune de Sabarat est comprise entre 265 m et 510 m NGF. Les terrains du projet se situent entre les cotes +280 m NGF et +457 m NGF.

IV.1.C. Accès

La carrière actuelle est accessible directement par la RD119 depuis les bourgs de Sabarat, au nord, et du Mas d'Azil au sud-ouest.

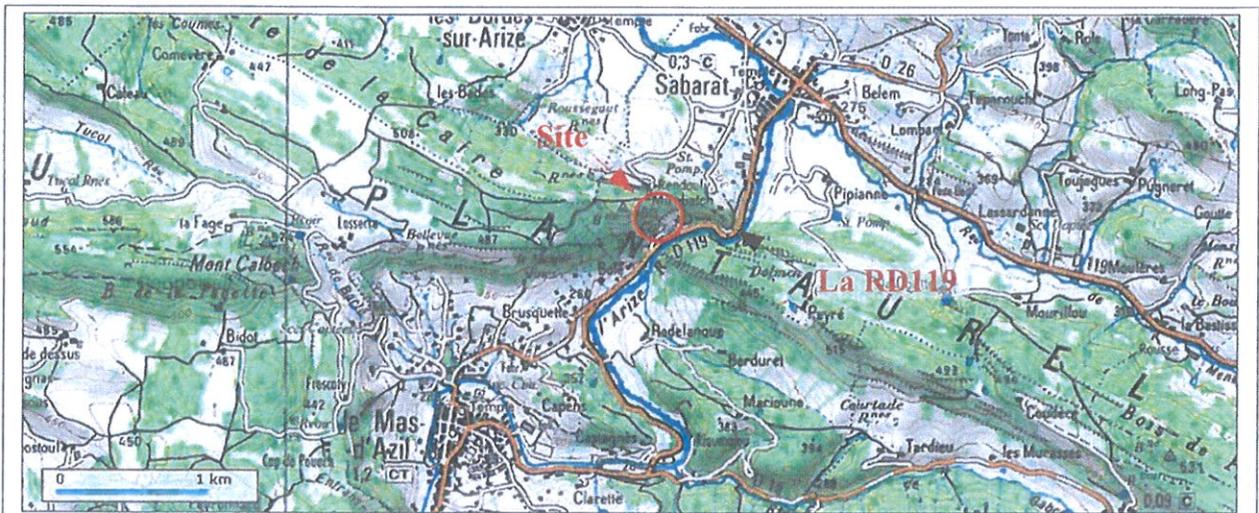
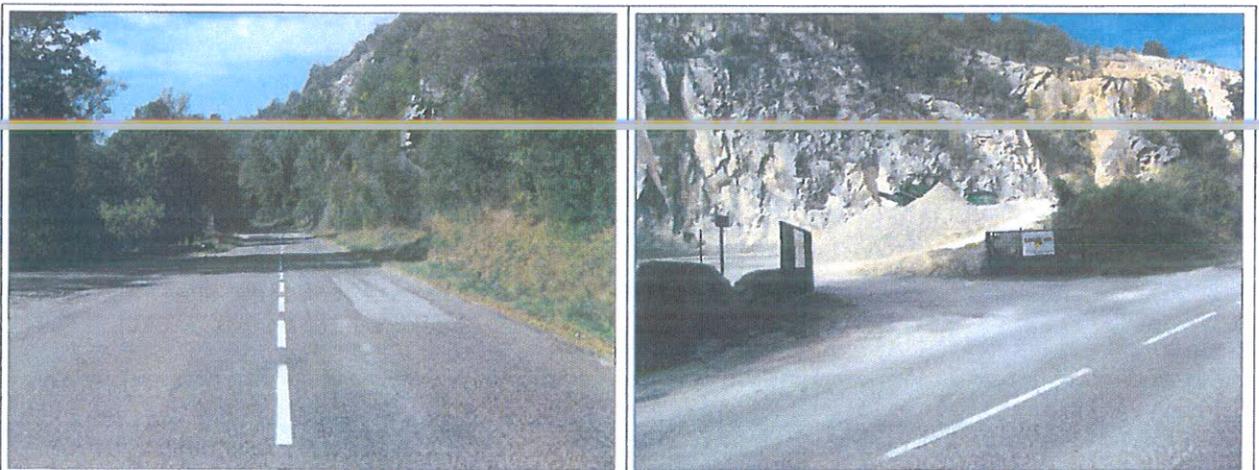


Figure 12 : Topographie du secteur (source : géoportail)



La RD119 et l'entrée de la carrière

IV.2. SITUATION ADMINISTRATIVE DU SITE

IV.2.A. Situation cadastrale détaillée

Les parcelles concernées par le présent projet sont présentées dans le tableau en page 4.

La surface concernée par ce dossier est de 15 ha 35 a 14 ca, dont 9 ha 25 a 10 ca de gisement exploitable.

- 4 ha 90 a 00 ca sont demandés en renouvellement,
- 10 ha 45 a 14 ca sont demandés en extension.

La société CARRIÈRE ZAGO possède la maîtrise foncière de la totalité de ces terrains. Cf. Pièce 7.

IV.2.B. Principales contraintes affectant le site

Sources :

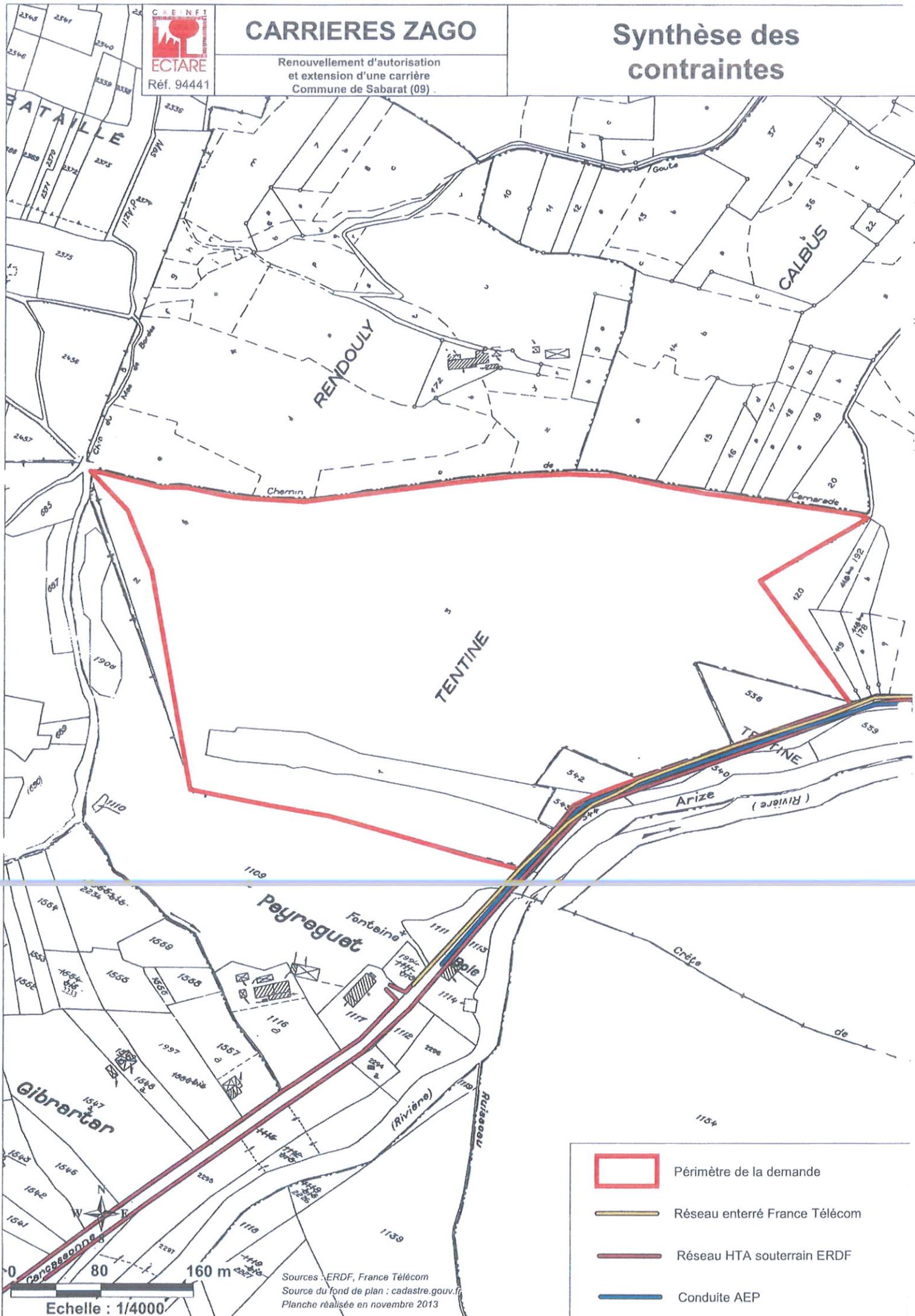
- Enquête contrainte auprès des services,

Contraintes et servitudes	Site concerné	Commentaires
Captages AEP	non	Les terrains du projet ne se trouvent pas dans un périmètre de protection d'un captage AEP.
Servitude aéronautique	non	Les terrains du projet ne recoupent aucun périmètre soumis à des prescriptions liées aux servitudes aéronautiques.
Servitudes hydrauliques	non	Le projet se localise à l'écart de toute zone inondable.
Réseaux électriques	non	Non concerné.
Réseaux gaz	non	Non concerné.
Réseaux France Télécom	non	Non concerné.
Réseaux AEP/assainissement	non	Non concerné.
Servitudes militaires	non	Non concerné.
Demande de défrichement	oui	Formulaire de demande d'autorisation en annexe, impacts évalués au VI.13.
SDC Ariège	oui	Le projet borde une zone d'interdiction (grotte de la carrière de Sabarat) et dans une zone à contraintes avérées du SDC09.
PNR Pyrénées ariégeoises	oui	Le projet est inclus dans le PNR, il devra respecter les objectifs de ce dernier en matière de paysage notamment.
Sites, monuments inscrits ou classés	non	Le projet est situé à l'écart des monuments et des sites classés ou inscrits
Vestiges archéologiques	non	Aucun vestige archéologique n'est recensé dans les environs proches et aucune découverte n'a eu lieu sur le site.
Voirie publique	non	Le projet d'extension ne modifie pas les conditions de circulation et le trafic sur la voirie publique.
Chemins de randonnées	oui	Le site est bordé par des chemins de randonnées.

Contraintes et servitudes	Site concerné	Commentaires
Milieux naturels	oui	Les terrains du projet sont inclus dans l'emprise du site NATURA 2000 FR 7300841. Néanmoins, les formations visées par ce zonage ne sont plus réellement représentées sur les terrains du projet.
Faune / Flore	oui	Les terrains du projet présentent des potentialités écologiques mais la fermeture des milieux réduit cet intérêt.
AOC/IGP	non	Le projet n'est pas concerné par une protection de type AOC.

La Figure 13 : Contraintes et servitudes, page 86, reprend les contraintes existantes par rapport au projet.

Aucune servitude publique ne concerne les terrains du projet.



IV.3. CONTEXTE PAYSAGER ET ANALYSE PAYSAGÈRE

Sources :

- Atlas des Paysages d'Ariège-Pyrénées, Conseil Général 09,
- Relevés de terrains : 8/10/2010, 14/11/2012.

Le paysage est l'agencement des éléments présents dans un cadre spatial, tels que :

- les éléments physiques (topographie, hydrographie...),
- les éléments biologiques (végétation, faune...),
- les éléments humains (exploitation du sol, habitat, loisirs...).

Ce chapitre permet donc de regrouper ces éléments décrits dans le dossier et de définir les sensibilités et les enjeux paysagers du secteur d'étude.

IV.3.A. Contexte général

Afin de prendre en considération l'ensemble des composantes de l'environnement nécessaires à l'évaluation complète des impacts, trois aires d'étude (voir carte ci-après) ont été définies :

- une aire d'étude « immédiate » (AEI) correspondant à la zone d'implantation potentielle du projet. Il s'agit des parcelles concernées par le projet ;
- une aire d'étude dite « rapprochée » (AER), d'un rayon d'environ 2 km autour de l'extension de la carrière afin de réaliser l'inventaire des milieux naturels, des terres agricoles ou forestières, du voisinage, des zones habitées et urbanisables, les servitudes ;
- une aire d'étude dite « éloignée » (AEE), d'un rayon d'environ 4 km, permettant d'analyser les unités paysagères et les perceptions visuelles semi-lointaines.

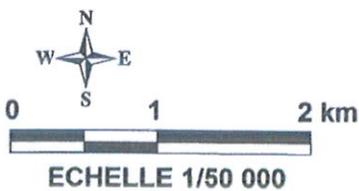
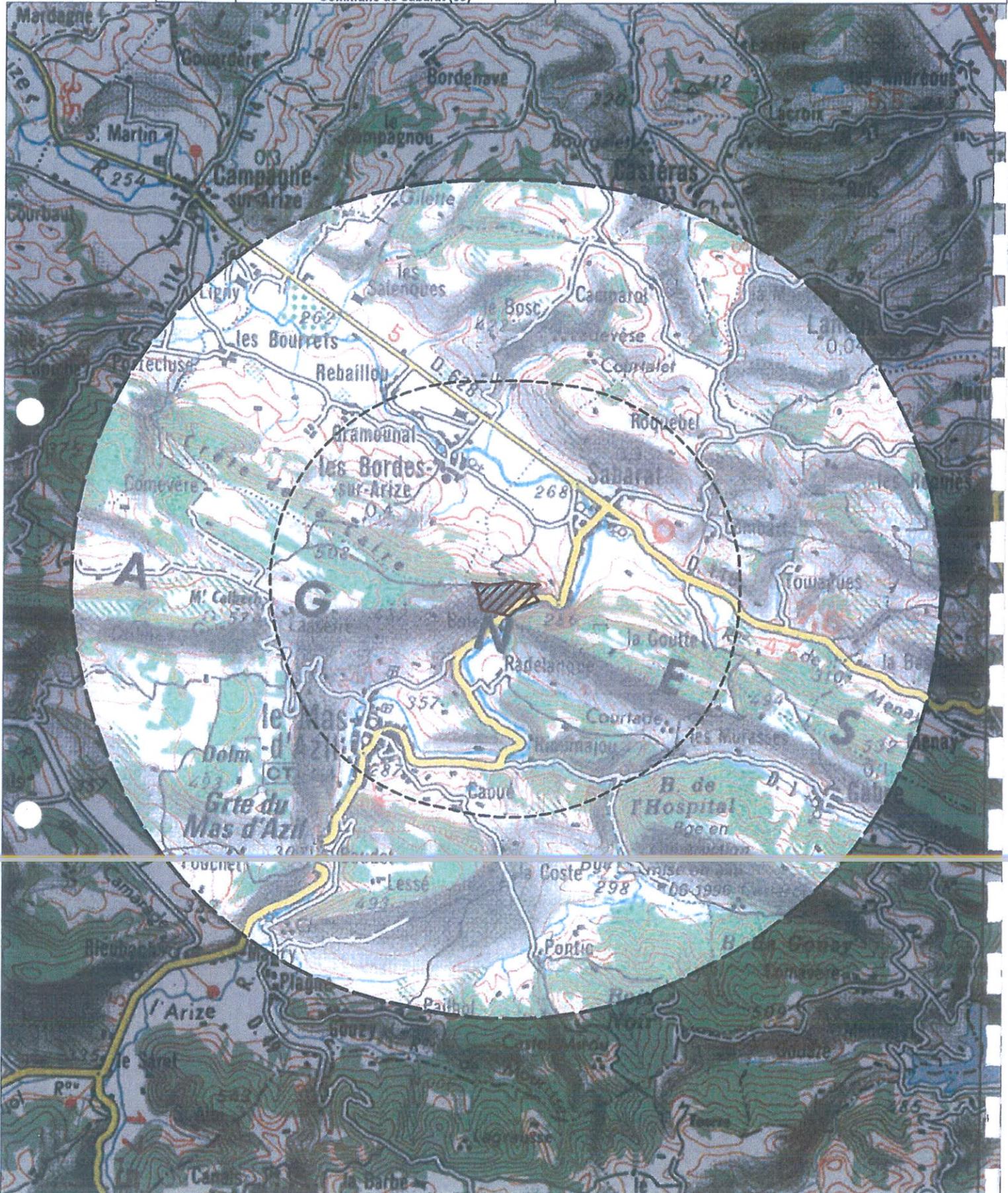
IV.3.A.a. Contexte général

Les portes d'Ariège Pyrénées se situent entre les Pyrénées Méditerranéennes et Atlantiques. Les horizons sont marqués par le piémont aquitain et la haute chaîne pyrénéenne.

Le pays des portes d'Ariège Pyrénées est constitué de trois entités paysagères :

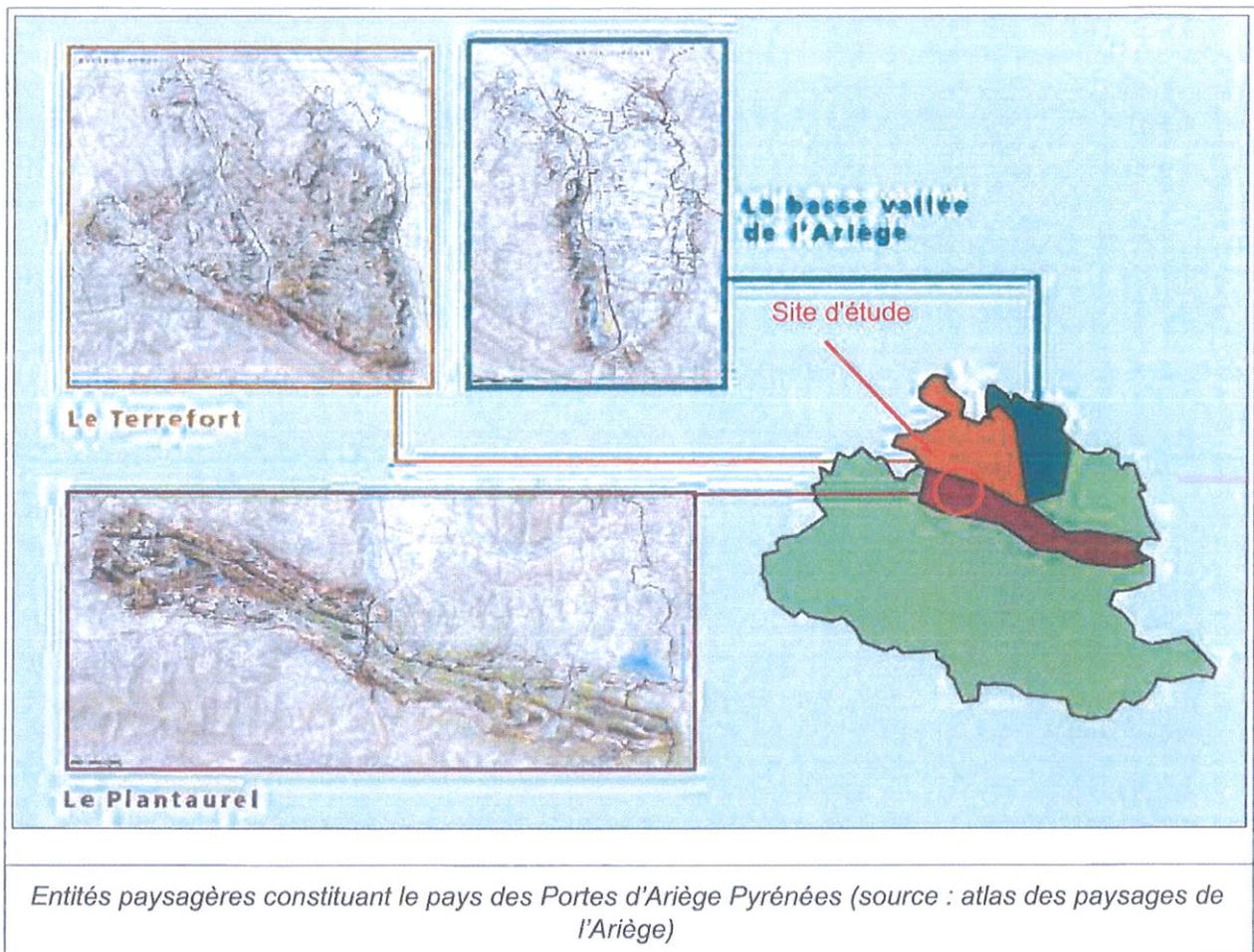
- Le Terrefort
- La basse vallée de l'Ariège
- Le Plantaurel

Ces trois entités paysagères sont particulièrement différentes, néanmoins elles sont liées par la rivière Ariège. Ce cours d'eau a pu faciliter les échanges entre la montagne et la plaine, entre les hommes au fur et à mesure du temps. Les zones bâties sont de manière générale situées aux pieds des coteaux et contrastent avec la plaine occupée par de larges espaces de culture et par de l'habitat moins dense.



Source du fond de plan : Scan100 ©IGN
Planche réalisée en janvier 2013

-  Périmètre de la demande
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée

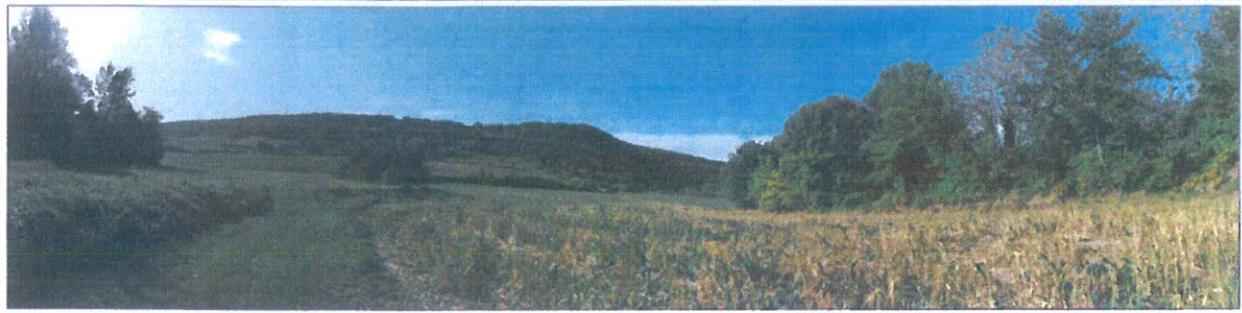


IV.3.A.b. Les entités paysagères : entre montagne du Plantaurel et vallée de l'Arize

Les collines de Terrefort sont un ensemble de collines formées par le piémont pyrénéen à l'ouest de la plaine de Pamiers.

Les vallées de l'Arize et de la Lèze ont un cours sensiblement parallèle à celui de l'Ariège.

L'aire d'étude se situe entre les collines de Terrefort marquées par les paysages de l'Arize, et la montagne du Plantaurel. Le paysage de l'Arize est particulièrement marqué par l'étagement des différentes occupations du sol : les cultures couvrent le fond de vallées alors que les boisements recouvrent les reliefs. Une opposition est marquée entre la rive gauche et la rive droite. La rive droite se caractérise par des contrastes accusés entre la vallée cultivée et les coteaux boisés. Cette particularité s'affirme de plus en plus, jusqu'à l'apparition des affleurements rocheux, jusqu'au Mas d'Azil. La rive gauche est quand à elle plus large et plus étendue. Les cultures y occupent davantage de place. D'un point de vue général, ce paysage est marqué par l'arbre présent sous forme de boisements continus et dense.



Vallée de l'Arize au nord-ouest de Sabarat

C'est entre Sabarat et le Mas d'Azil, que la transition paysagère se fait entre les paysages de la vallée de l'Arize et les paysages de montagne.



Le Mas d'Azil, porte de la montagne prépyrénéenne (source : atlas des paysages)

La montagne du Plantaurel est un des éléments représentatifs de la montagne ariégeoise : l'arbre, l'eau, la pierre sont des éléments présents aussi fortement les uns que les autres.

Les paysages dans lesquels s'inscrit l'aire d'étude éloignée peuvent être à la fois fortement boisés ou bien constitués de garrigue parsemée de bloc rocheux. Ces deux occupations du sol ont pour effet de produire d'importants contrastes paysagers et présentent divers enjeux :

Enjeu majeur de cohérence :

- Atteindre un équilibre entre l'étalement urbain, le développement des grandes cultures et les espaces naturels et ruraux. Le risque de perte de diversité paysagère est important face au développement urbain et à l'agriculture.
- Maintenir l'attractivité touristique en valorisant le patrimoine bâti, culturel, géologique et paysager.

Enjeux selon les entités paysagères :

- Maintenir la qualité paysagère de la plaine de l'Arize : il s'agit d'un des premiers paysages de l'Ariège à s'offrir aux visiteurs, l'attractivité territoriale et touristique en découle.
- Valoriser le paysage des collines des Terreforts : c'est une des plus forte représentation du schéma paysager patrimonial du département de l'Ariège (organisation du paysage concentrique, cf Organisation de l'espace).

C'est donc un paysage marqué par de nombreuses collines et contrasté de par son occupation du sol et la dissymétrie de la vallée de l'Arize. Les structures agricoles sont fortement présentes (cultures et prairies) mais les espaces boisés le sont davantage. La proximité de la montagne du Plantaurel influence fortement ce paysage par la multiplication des blocs rocheux et des affleurements.

IV.3.A.c. Aspects historiques et culturels

(i) Les aspects caractéristiques

L'aire d'étude éloignée s'intègre dans un contexte patrimonial riche aussi bien culturel, que bâti, naturel et paysager.

Patrimoine culturel et géologique :

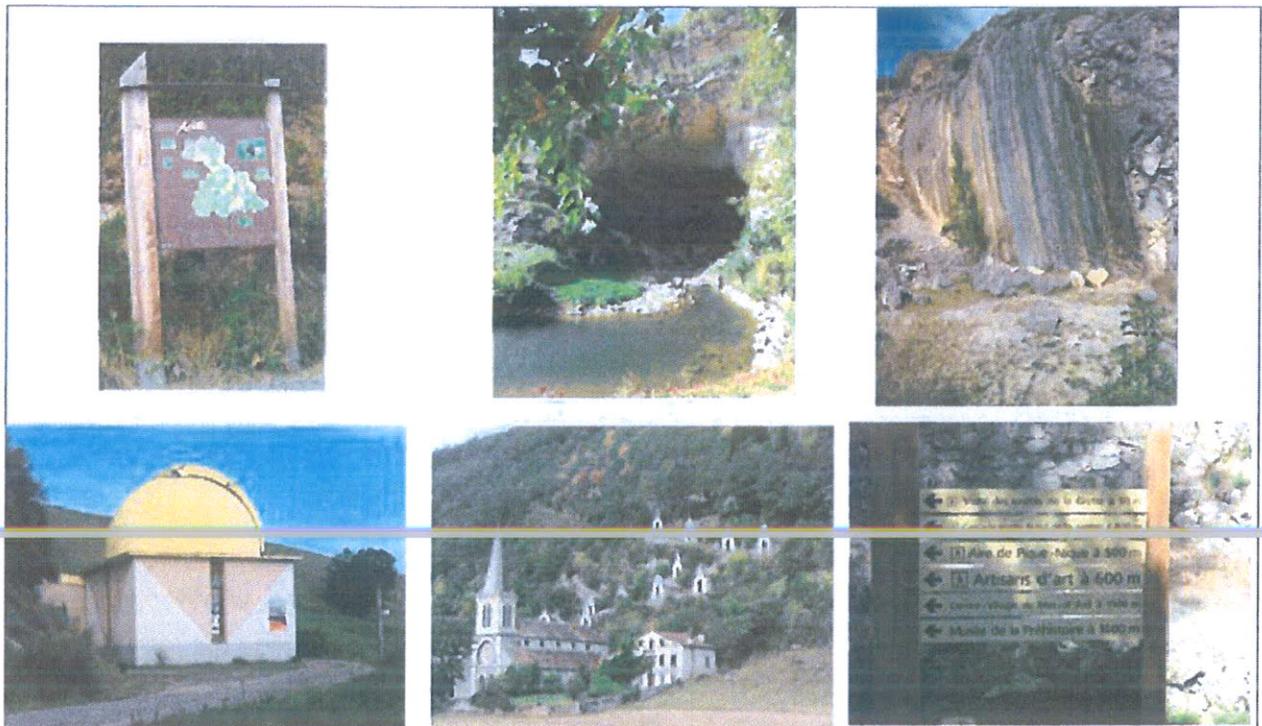
Le patrimoine préhistorique est majoritairement présent. Le site le plus emblématique est celui de la grotte du Mas d'Azil. Celle-ci bénéficie d'une reconnaissance internationale. D'autres structures ont également été mises en place comme le musée de la Préhistoire, la forêt aux dinosaures, la tribu de Magda...

Des particularités géologiques participent à la richesse de ce secteur : des failles et autres curiosités attirent professionnels, étudiants et particuliers. Une faille se situe même aux abords immédiats du site existant.

Le patrimoine protestant est lui aussi ancré dans ce territoire. Les chapelles, temples, croix et autres vestiges sont présents un peu partout.

La commune du Mas d'Azil abrite deux secteurs à dolmens : Bidot et Seignas. Ces particularités sont indiquées et accessibles par des sentiers.

Un observatoire astronomique se situe sur la commune de Sabarat. Des soirées, des stages et des animations scolaires sont organisés.



Panneaux d'informations, grotte du Mas d'Azil, faille (aux abords de la carrière), observatoire (nord-est de l'aire d'étude éloignée), chemin de chapelles (Raynaude)

Patrimoine bâti :

Architecture traditionnelle : L'architecture traditionnelle est très présente dans les villages de l'aire d'étude éloignée (AEE, rayon de 4 km). Le bâti traditionnel dans la plaine de l'Ariège est assez coloré. Les crépis peuvent être réalisés avec de la chaux colorée ou pigmentés de morceaux de briques. Les maisons sont basses, longues et construites de galets et de briques. De manière générale, elles sont prolongées par le bâtiment agricole sous le même toit à deux pentes en tuiles. Les toitures sont recouvertes de tuiles et à deux pans. Les murs peuvent être fait de galets et de briques.

Architecture contemporaine : Des maisons d'habitations récentes se sont construites aux abords des villages. Parfois sous la forme de lotissements, parfois sous la forme de maisons individuelles sur une parcelle non divisée. Ce sont généralement des pavillons de plain-pied, disposés au centre de la parcelle constituant un alignement discontinu des formes urbaines. Des lotissements ont été observés notamment vers les hauteurs de Bordes-sur-Arize (lieux-dits Marveille Haut). Quelques maisons attirent le regard, telle que des maisons en bois.

Des éléments de petit patrimoine ponctuent le paysage. Il s'agit des éléments de petit patrimoine, témoignage du passé, non protégé réglementairement mais dont la préservation est importante. Il s'agit des murets en pierre, des éléments liés à l'eau tels que des lavoirs ou des bacs. Les églises sont des éléments repères et témoins du passé.



Bâti traditionnel (La Querette), maison neuve (Marveille Haut), maison en bois (Rebaillou)

Patrimoine naturel :

Le Parc naturel des Pyrénées Ariégeoises : La carrière existante est à la limite du PNR. Ce parc est récent, il a été créé en 2009. Il s'étend sur une superficie de 2 465 km² regroupant 142 communes. Il est limité à l'ouest et au nord-ouest par le département de la Haute-Garonne, au nord par les crêtes du Plantaurel et à l'est par la rivière Ariège.

La charte du PNR évoque l'impact des infrastructures économiques et des aménagements, notamment ceux des carrières en tenant compte de la valorisation des ressources locales utiles au patrimoine bâti, à l'artisanat et à la conservation des savoirs-faire.

D'après la cartographie du parc naturel des Pyrénées Ariégeoises, les points de vue remarquables se situent à plus de 4 km de l'aire d'étude immédiate. Le plus proche et orienté vers l'AEI ne permet pas de voir la carrière existante. Il s'agit du Mont Calbech offrant une large vue sur le Mas d'Azil, mais pas sur Sabarat, ni sur la carrière actuelle.

L'AEI ne se situe pas non plus au contact d'un paysage remarquable. Le plus proche est celui des prairies d'Esplas, très éloigné au sud de l'AEI.

Enfin, l'AEI se situe sur la commune de Sabarat. Celle-ci a été recensée comme un ensemble bâti de caractère à préserver et à valoriser en priorité. Les points d'action à mener dans ce cadre sont notamment l'entrée sud du bourg, à l'écart et en dehors de tout point de vue sur le site.

(ii) les grands types de paysage

Au sein de l'aire d'étude éloignée (AEE), nous pouvons identifier différents types de paysages :

- paysages forestiers,
- paysages rocheux,
- paysages agricoles.

Les paysages forestiers de ce territoire sont majoritairement présents. Les boisements occupent les versants. Il s'agit de grands boisements de feuillus voir mixtes à certains endroits.

Les paysages agricoles sont également très présents mais ne constituent pas de larges plaines agricoles. Des haies, des bosquets limitent les parcelles et sont nombreux à organiser le paysage agricole. Des céréales sont cultivées et l'élevage est pratiqué.

Les paysages rocheux : malgré le couvert forestier important des reliefs, la pierre est très présente et de nombreuses parois apparaissent à nu, des blocs rocheux apparaissent aussi par endroits. Certaines parcelles sont parfois recouvertes de multiples pierres affleurant à la surface du sol.

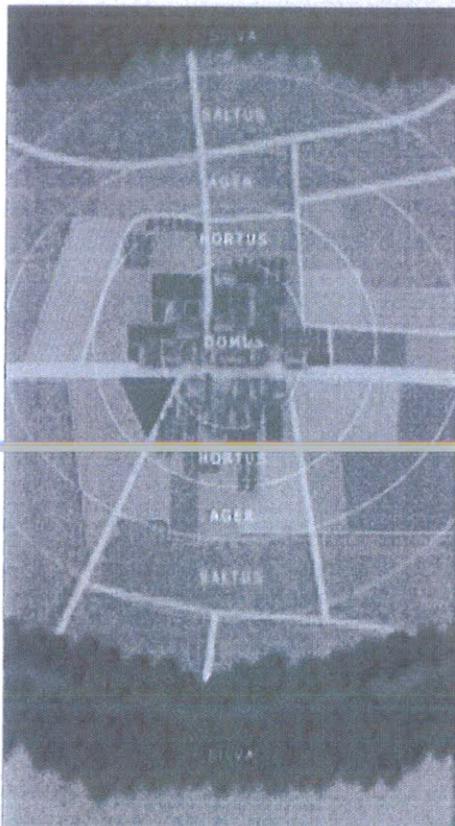
Ces paysages sont ponctués par des installations touristiques notamment proches du Mas d'Azil (aire de pique-nique, bâtiment d'accueil...). À noter que la carrière de Sabarat marque une forte empreinte dans le paysage depuis la RD 119.

La rencontre de ces paysages forme un paysage hétérogène où la marque de l'homme est présente à travers les exploitations agricoles, les installations touristiques et la carrière de Sabarat.

IV.3.B. Organisation de l'espace et perceptions visuelles

IV.3.B.a. Organisation de l'espace dans l'aire d'étude paysagère éloignée du site

Le paysage du secteur se caractérise par une faible présence humaine. Elle est généralement liée aux exploitations agricoles et sylvicoles.



Organisation et répartition des milieux agricoles et forestiers :

Ces paysages ruraux sont organisés à la manière du schéma paysager patrimonial : c'est un schéma concentrique expliquant la disposition du bâti et des différents milieux environnants. Le centre est occupé par le domus, signifiant le bâti, entouré d'une première couronne constituée par le jardin (hortus), d'une deuxième couronne les cultures (ager), d'une troisième les pâtures (saltus) et la forêt (sylva).

Schéma paysager patrimonial (atlas des paysages de l'Ariège)



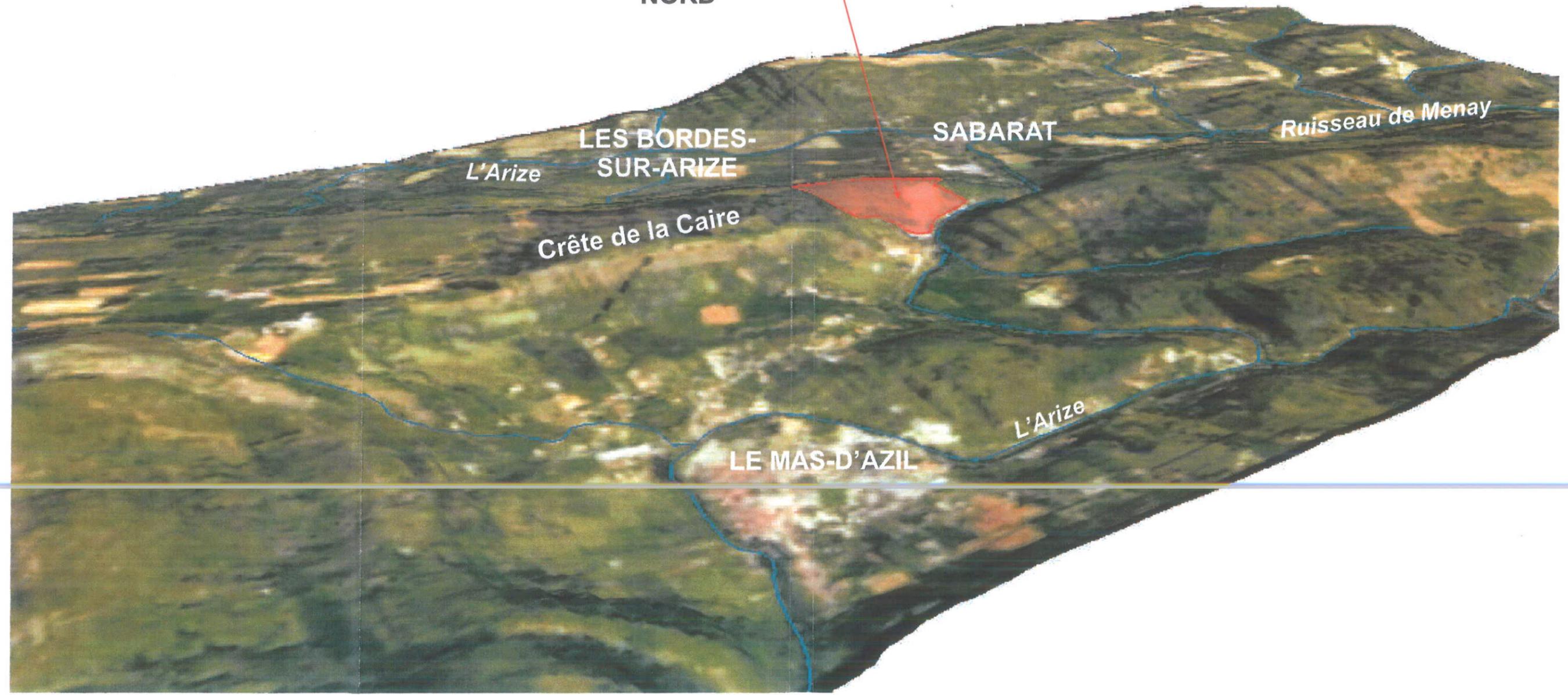
CARRIERES ZAGO

Renouvellement d'autorisation
et extension d'une carrière
Commune de Sabarat (09)

Bloc diagramme paysager

PERIMETRE DE
LA DEMANDE

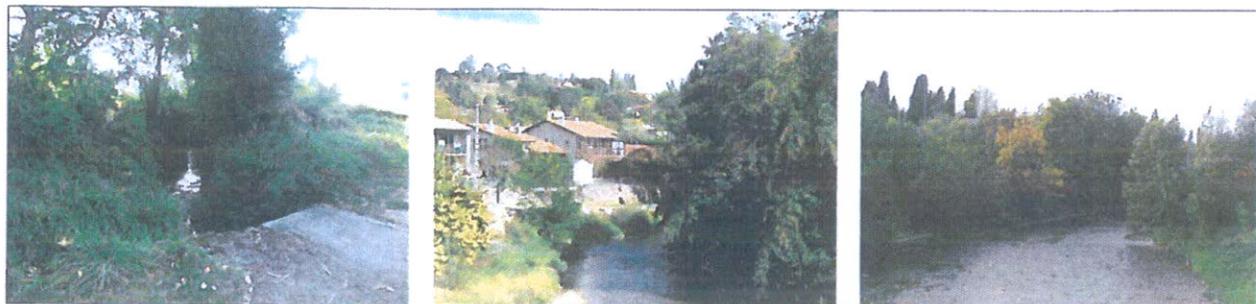
NORD



Le bloc diagramme paysager montre bien l'importance de l'aire d'étude immédiate en terme de surface et d'occupation du sol. L'axe d'orientation du bloc (nord-est/sud-ouest) met en valeur le creusement de la vallée de l'Arize à travers le massif du Plantaurel. Cette cluse est coincée et limitée. Elle ne laisse pas percevoir les éléments bâtis et naturels situés de l'autre côté du massif de Plantaurel. L'habitat apparaît comme des taches oranges et blanches situées dans la vallée mais aussi à flanc de versant. Le réseau hydrographique est bien apparent et dense.

Organisation hydraulique :

L'Arize est le plus important élément hydraulique de l'aire d'étude éloignée. Un grand barrage à l'est du Mas d'Azil forme le lac de Filheit, au sud-est du site. Plusieurs ruisseaux descendant des versants nord de l'aire d'étude éloignée alimentent l'Arize.



Ruisseau, Arize avec habitations en bord de l'eau, Arize avec ripisylve boisée

Organisation du réseau viaire :

RD 119 : Il s'agit d'une ancienne route nationale allant de Carcassonne (11) à Clermont (09). Elle traverse les communes du Mas d'Azil et de Sabarat. C'est un des axes routiers principaux de l'aire d'étude éloignée.

Elle est bordée par l'Arize. Quelques boisements assombrissent la route mais ce n'est pas une route sombre, les boisements sont peu épais en bordure de route. La RD 119 est également soumise à la géomorphologie des lieux, notamment au pied de la carrière. Les parois rocheuses d'un côté et de l'autre la présence de la rivière conditionnent la route.

Cet axe est aussi celui passant à travers la grotte du Mas d'Azil, ce qui lui donne un aspect particulier et attractif.

RD 628 : La RD 628 est une ancienne route nationale. Tout comme la RD 119, il s'agit d'une des routes les plus fréquentées du secteur d'étude. Elle relie Montesquieu-Volvestre à Sabarat. C'est un axe routier ouvert. Les abords sont bordés de fossés.

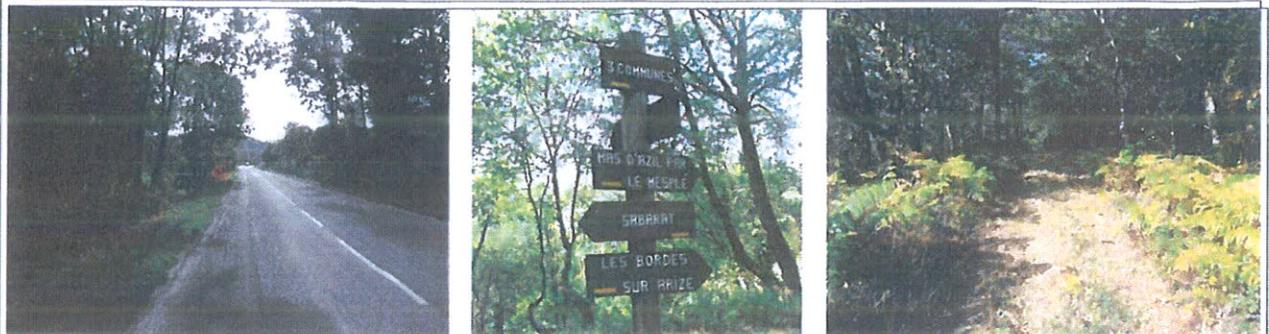
RD 26 : La RD 26 est une petite route menant de Sabarat à Carla-Bayle afin de rejoindre la RD 14. Elle monte à flanc de versant perpendiculairement à la vallée de l'Arize. C'est un axe routier ouvert permettant des vues sur le paysage environnant.

RD 1 : La RD 1 mène du Mas d'Azil à Foix en passant par Gabre. C'est une route boisée. Elle ne permet pas de voir le paysage environnant.

Routes communales : Les routes communales sont étroites et peu nombreuses. Certaines se situent dans la vallée, parallèlement à la RD 628, et d'autres montent dans les versants, c'est le cas pour la partie ouest et nord de l'aire d'étude éloignée. Ces axes routiers ne sont jamais en ligne de crête.

Sentiers de randonnées :

Des sentiers de randonnées parcourent l'aire d'étude éloignée : le GR 78 passe particulièrement dans la commune du Mas d'Azil et rejoint le barrage de Filheix au sud-est. Les dolmens sont également parcourus de sentier et à proximité de l'aire d'étude immédiate, des sentiers de randonnées parcourent cette zone forestière.



RD 119, panneaux croisée des chemins, sentier

Organisation des zones urbaines :

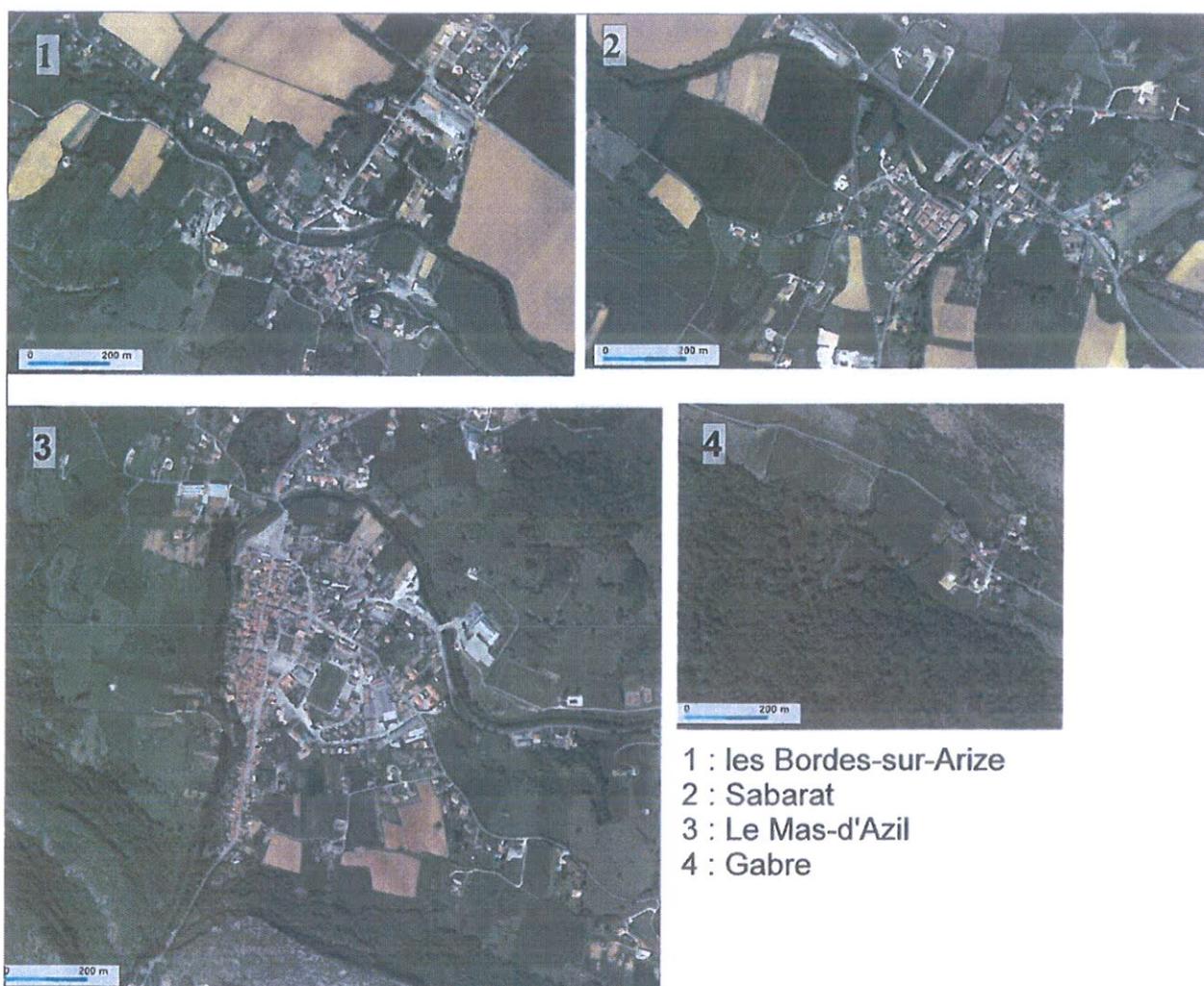
Le Mas d'Azil : Il s'agit d'une ancienne bastide fortifiée liée aux guerres de religion. Cette zone urbaine compte près de 1 226 habitants.

L'urbanisation s'est répandue au delà de l'enceinte originelle de la bastide. C'est une urbanisation linéaire le long des routes communales.

Sabarat : On dénombre près de 300 habitants. Le centre ancien de Sabarat se trouve sur la rive gauche de l'Arize. L'urbanisation s'est par la suite concentrée dans la partie nord-est en suivant les axes de communication.

Les Bordes sur Arize : Bordes sur Arize compte 500 habitants. L'urbanisation s'est développée le long de l'Arize. Une partie a suivi son cours et une autre partie est montée vers le coteau. Les formes urbaines récentes sont des pavillons et lotissements.

Gabre : C'est un petit village de 100 habitants. L'urbanisation s'est développée au carrefour d'axes routiers.



Vue aérienne des bourgs de l'aire d'étude éloignée (source Géoportail)

Nous allons décrire ici les principaux éléments constitutifs du paysage décrits précédemment préciser leur rôle positif (+) ou négatif (-) dans l'organisation de ce paysage (élément structurant⁹, élément de diversité¹⁰, élément à forte valeur intrinsèque¹¹...).

	élément structurant	élément de diversité	élément à valeur intrinsèque
les éléments zonaux			
Boisements naturels	+++	+++	++
Boisements artificiels	-+	-+	++
Polyculture	++	++	++
Le Plantaurel	+++	+++	+
Vallées majeures (Arize)	+++	+++	+
les éléments linéaires			
Les cours d'eau (L'Arize, La Goutte, ruisseaux divers)	+++	++	-+

⁹ Élément structurant : un élément constitutif du paysage de par sa position dans l'espace ou par rapport à d'autres éléments peut avoir une grande importance et constituer un éléments de la trame générale du paysage.

¹⁰ Élément de diversité : il s'agit d'éléments du paysage qui apportent de la diversité de façon positive ou négative (point noir paysager) en constituant un point d'appel visuel.

¹¹ Élément à valeur intrinsèque : ce terme regroupe tous les éléments ayant une forte valeur monétaire, sociale, historique, symbolique ou culturelle comme le bâti, des grands arbres ou des haies remarquables.

Haies et bosquets	++	++	-+
Réseau viaire	++	+	-+

les éléments ponctuels

Hameaux	+	+	+
Habitat isolé ancien	-+	+	+
Habitat récent	+	+	+
Carrière	++	-	+++
Éléments particuliers (dolmens, murets)	++	+	+

Au niveau de la structure du paysage, l'opposition entre la vallée de l'Arize et la montagne du Plantaurel est forte. La montagne empêche la fuite du regard en direction du NE/SO. Les reliefs étant orientés dans la même direction, le paysage se lit de manière particulière, subordonnée à ces éléments. La cluse du Mas d'Azil permet de traverser ces reliefs et d'ouvrir le regard.

Le paysage s'organise de manière assez hétérogène. Les quelques voiries existantes organisent le paysage et le perturbent peu. Le réseau routier peu important et de faible emprise ne constitue pas de point noir paysager. Au contraire, ces routes sont des éléments de diversité. Un exemple flagrant est celui de la route du Mas d'Azil passant sous la grotte. Cette vision spectaculaire apporte à la route un cachet particulier.

IV.3.B.b. Ambiance et identité paysagère

Le paysage de l'aire d'étude éloignée est un paysage alliant la pierre, l'arbre et l'eau. Ce paysage où reliefs et vallées se croisent et se traversent, se caractérise par une ambiance particulière. En effet, de nouveaux paysages et détails s'offrent à nous sans forcément que l'on s'y attende.

L'identité de ce paysage est dans la symbolique du massif montagneux du Plantaurel et aussi dans la proximité de la vallée de l'Arize. Ces deux éléments structurants sont des éléments de diversité et marquants du paysage.

Le croquis ci-dessous traduit l'ambiance paysagère dominée par la forêt sur les versants et se diffusant vers la vallée par de petites zones boisées éparses.

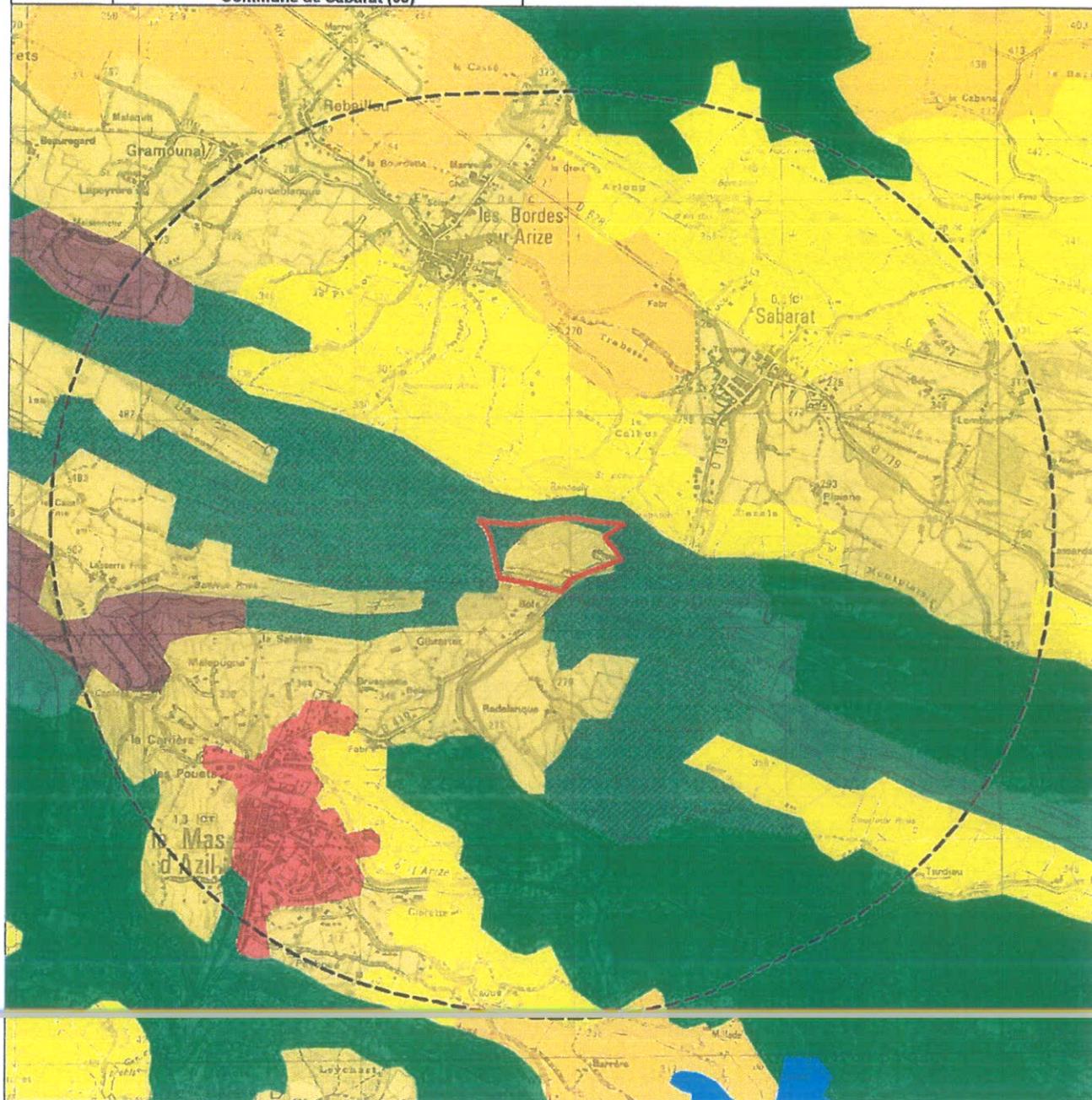


Croquis d'ambiance (vallée de l'Arize et coteaux boisés)

CARRIERES ZAGO

Renouvellement d'autorisation
et extension d'une carrière
Commune de Sabarat (09)

Occupation du sol



Périmètre de la demande



Aire d'étude rapprochée

Occupation du sol :

- Tissu urbain discontinu
- Terres arables hors périmètres d'irrigation
- Prairies
- Systèmes culturaux et parcellaires complexes
- Surfaces agricoles interrompues par des espaces naturels
- Forêts de feuillus
- Forêts mélangées
- Forêts et végétation arbustives en mutation
- Plans d'eau



0 600 m 1,2 km

IV.3.C. Relations visuelles

IV.3.C.a. Le contexte environnant du site d'étude

L'occupation du sol est marquée par une prédominance des milieux ouverts que ce soit à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée ou à celle de l'aire d'étude éloignée. Les milieux ouverts sont caractérisés par des systèmes culturaux et par des prairies. Ils se situent en vallée et sur les versants. Les milieux fermés sont eux constitués de forêts mélangées et de forêts de feuillus. Ils sont principalement localisés sur le massif du Plantaurel et sur les reliefs. A noter néanmoins, la partie sud-est où les boisements gagnent la vallée. Les milieux urbains sont très minoritaires. Ils ne représentent que 3 % de la surface dans l'AER. Le bourg du Mas d'Azil est la principale représentation de ce milieu.

	AEE (ha)	AEE (%)	AER (ha)	AER (%)
Milieu urbain	47	1	45	3
Milieu fermé	2357	41	543	33
Milieu ouvert	3333	58	1034	64
Total	5737	100	1622	100

Statistiques de l'occupation du sol en fonction du type de milieu



Occupation du sol (clairière en limite nord de la carrière, forêt de feuillus en limite nord de la carrière, prairies pâturées en bordure de la RD 119 au sud-ouest de la carrière)

Bien que le milieu urbain soit très faiblement représenté, les éléments bâtis sont néanmoins présents dans l'aire d'étude éloignée plus ou moins proche de l'aire d'étude immédiate. Il convient alors de les identifier afin de mieux appréhender les relations visuelles et prévenir les impacts possibles.

- Dans un rayon de 600 mètres autour de l'aire d'étude immédiate, quelques petits hameaux ponctuent le paysage : au sud-ouest, le lieu-dit de Gibrartar et de Radelanque, situé plus au Sud. Le reste des éléments bâtis se concentrent dans la partie nord-est, le long de la RD 119, alternant avec des bâtiments d'activités.
- Dans un rayon de 300 mètres autour de l'aire d'étude immédiate, le lieu-dit Bole au sud est constitué d'une maison d'habitation et de deux bâtiments d'activités, le lieu-dit Rendouly avec une maison d'habitation et activité et le lieu-dit Mirebatch constitué de plusieurs maisons d'habitations. À noter que les bâtiments d'activités sont principalement des bâtiments d'exploitation agricole. Les caractéristiques locales font que bien souvent les maisons d'habitations se prolongent en bâtiment d'activités.



Quelques éléments de voisinage (lieu-dit Bole (maison d'habitation), Rendouly (maison d'habitation et exploitation) et Bole (exploitation agricole))

IV.3.C.b. Les relations visuelles

Les principales relations visuelles sont assez présentes. Les visions de loin se concentrent vers l'est et le nord-est. A l'inverse, les visions de près se concentrent vers l'ouest et le sud. La route RD 119 en bordure de la carrière est en forte covisibilité. Des éléments bâtis sont concernés à moins de 200 mètres de l'aire d'étude immédiate. Une grande zone de covisibilité se démarque jusqu'au lieu-dit Gibrartar en raison du milieu ouvert le séparant de l'AEI.

Les exploitations de roches massives constituent de grands bouleversements dans le paysage. La roche est mise à nue, le passage des engins et les extractions peuvent provoquer des dégagements de poussières. Imposante par sa taille, une carrière est difficile à camoufler et à faire « absorber » par le paysage. L'intérêt est de réussir à intégrer et à élaborer ainsi un nouveau paysage.

Pouvant être caractérisée par certains comme un point noir paysager, une carrière est néanmoins signe d'exploitation des ressources et de diversité économique. Elle participe de ce fait à l'élaboration d'un paysage social et vécu. Ce n'est pas qu'une simple percée dans la roche mais un lieu de travail et de ressources. Située dans des milieux ruraux, elle constitue un secteur d'emploi important pour l'économie locale. Élaborer un paysage en tenant compte de la carrière est aussi une reconnaissance de ses apports économiques et sociaux.

Une carrière est donc potentiellement visible de loin, néanmoins, certaines conditions d'implantations et le choix de certaines mesures permettront de rompre l'empreinte de l'exploitation.

Les différents types de relation visuelle possibles sur le site d'étude sont de deux natures :

- Les relations visuelles de type « frontales » : ce type de relation visuelle est possible lorsque l'observateur se situe au même niveau que le site d'étude ou très légèrement dominant.
- Les relations visuelles de type « dominante » : ce type de relation visuelle est possible depuis un point plus haut que le site d'étude.

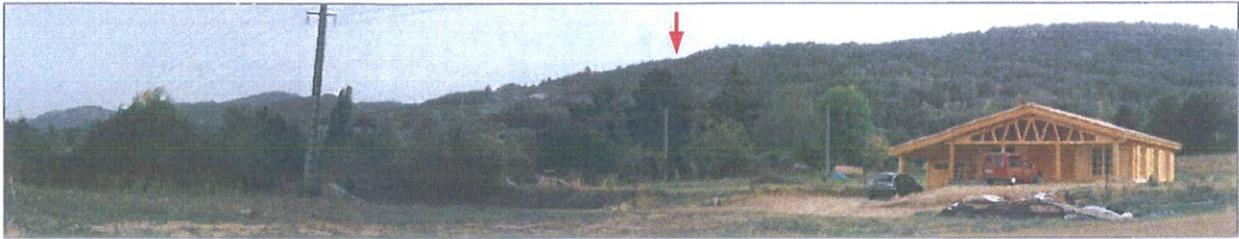
(i) **Analyse des perceptions lointaines dans l'AEI**

• Depuis l'observatoire, au nord de l'aire d'étude immédiate (AEI), à environ 2 km
La carrière actuelle n'est pas visible depuis ce point haut. Elle se situe de l'autre côté du versant pointé par les flèches. Toutefois, il s'agit des masses boisées concernées par l'extension de la carrière et de ce fait, l'aire d'étude immédiate. C'est un point de vue offrant alors des perceptions visuelles lointaines potentielles sur l'extension mais sans obstacles.



Panorama depuis l'observatoire au nord de l'aire d'étude immédiate

- Depuis les Bordes sur Arize, au nord-ouest de l'AEI, à environ 1,5 km le village des Bordes sur Arize est situé sur un point trop bas pour percevoir l'aire d'étude immédiate et encore moins la carrière. Le site se trouve derrière le versant pointé par la flèche.



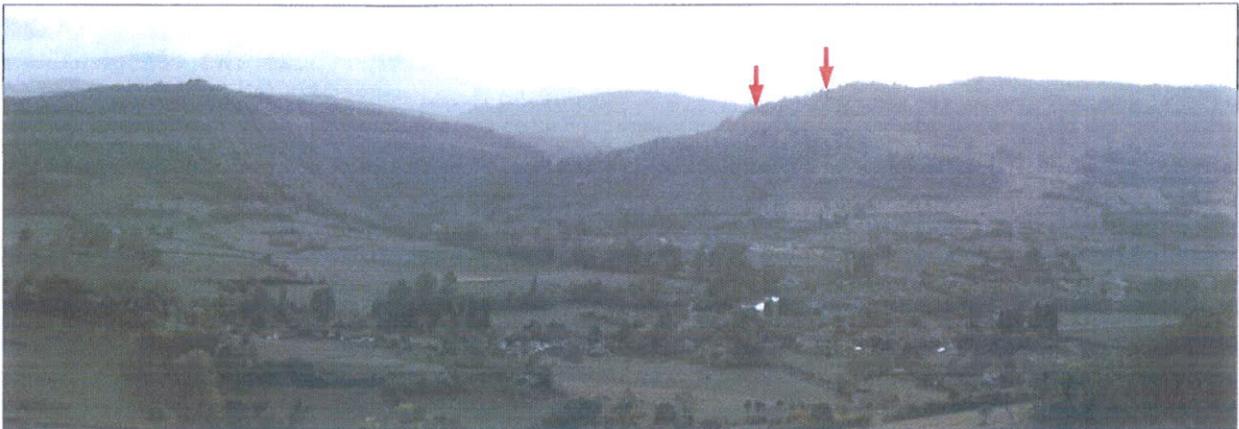
Vue obstruée depuis Bordes sur Arize

- Gabre

Gabre est situé dans la vallée du ruisseau de Gabre. Le contexte environnant est particulièrement boisé, ce qui empêche toute perception de l'aire d'étude immédiate.

- Depuis le lieu-dit La Cabane, au nord-ouest, à environ 3 km

Un large panorama s'offre à nous depuis ce point de vue. Sabarat est en contre-bas. La carrière intégrant l'aire d'étude immédiate ne se voit pas. En revanche, l'extension est en limite de perception. Les limites nord et nord-ouest de l'aire d'étude immédiate affleurent le versant perçu.



Vue depuis le lieu-dit la Cabane

(ii) Analyse des perceptions proches

- Depuis les sentiers de randonnée, à proximité, au nord de l'aire d'étude immédiate

La vue est limitée par les boisements existants. Toutefois, les sentiers peuvent déboucher sur des clairières réduisant la masse forestière occultant la vue. En période hivernale, l'aire d'étude n'est plus protégée par ce masque visuel. Ce sont donc des points de vue potentiels qui s'offrent au randonneur.



Vue depuis sentier de randonnée au nord de l'AEI

- Depuis le voisinage immédiat : les lieux-dit Bole (sud-ouest), Rendouly (nord) et Mirebatch (nord-ouest)

Les lieux-dits Mirebatch et Rendouly se situent sur le versant opposé à celui concerné par la carrière et l'aire d'étude immédiate. Les perceptions semblent alors très difficiles.

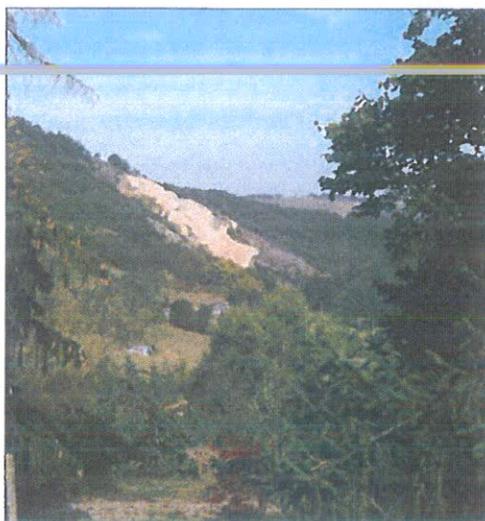
Seul le lieu-dit Bole présente une covisibilité avec l'aire d'étude immédiate. Les maisons d'habitations sont à quelques mètres de la carrière existante en bordure de la RD 119. Les quelques éléments boisés limitent les vues mais ne les obstruent pas totalement.



Vue depuis Bole

(iii) Analyse des cônes de perception depuis les zones urbanisées

- Depuis le gîte Bel Air, au sud-ouest, situé à environ 1 km
Ce gîte se situe sur un point haut et bénéficie d'une vue sur l'exploitation de la carrière actuelle. C'est une vue large mais néanmoins cloisonnée par la végétation arborée et arbustive plantée du parc du gîte.



Vue cloisonnée depuis gîte au lieu-dit Bel Air

- Depuis Peyre, au sud-est à environ 1 km
Le hameau de Peyre n'a pas de covisibilité avec l'aire d'étude immédiate depuis le bâti. Par contre, peu avant l'entrée du hameau, des points de vue sont possibles depuis la route communale menant à Peyre. Compte-tenu de l'occupation du sol (pâturages à certains endroits), les vues sont larges et ouvertes sur l'aire d'étude immédiate.



Vue depuis la route menant au hameau de Peyre

- Depuis Sabarat, au nord-est, à environ 1,5 km
Depuis le bourg de Sabarat, les relations visuelles avec l'aire d'étude immédiate ne sont pas possibles. La topographie ne le permet pas.
- Depuis le Mas d'Azil, au sud-ouest de l'AEI, à environ 1,5 km
L'aire d'étude immédiate ne se perçoit pas depuis le bourg du Mas d'Azil.

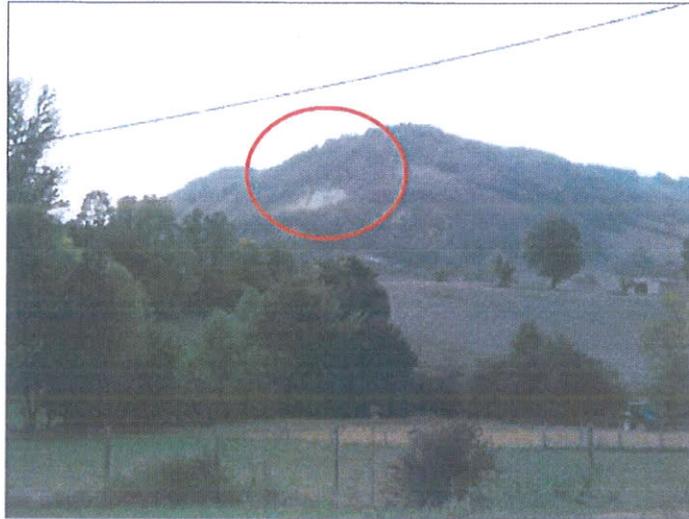
(iv) Analyse des cônes de perception depuis les principales voies de communication

- Depuis le croisement RD 119/RD 419
La RD 119 est une voie fréquentée rejoignant le Mas d'Azil à Sabarat. Elle offre une large vue sur la carrière actuelle. La vue permettant de bien apprécier la carrière et son aire d'extension est à l'embranchement de la RD 119 avec la RD 419.



Vue ouverte depuis embranchement RD 119/RD 419

- Depuis la RD 119, en direction de Pailhès, au sud-est de Sabarat
La RD 119, en direction de Pailhès permet également de percevoir l'aire d'étude immédiate. Cet angle de vue est particulièrement important et la végétation existante ne permet pas de camoufler la vue.



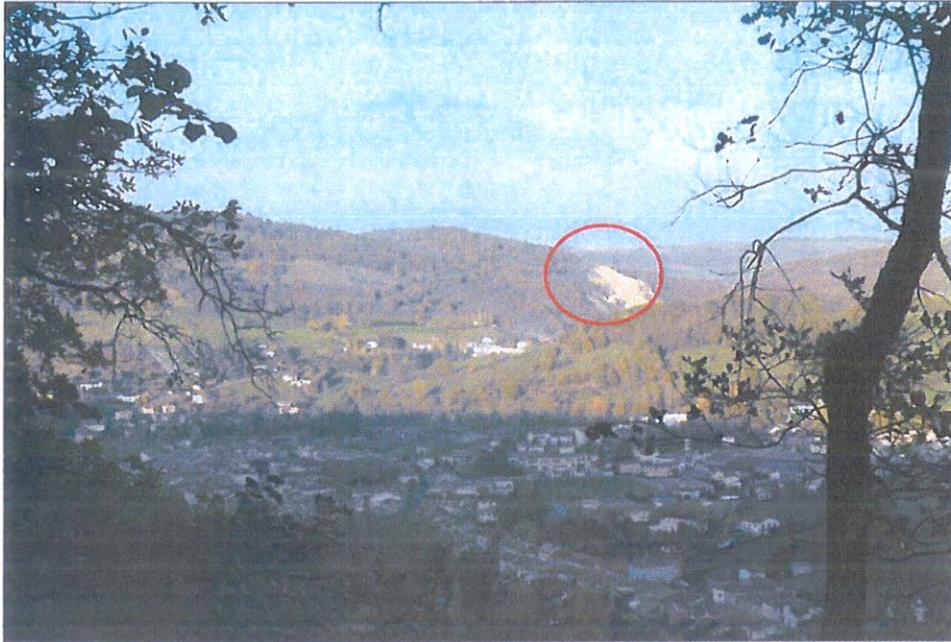
Vue depuis la RD 119

- Depuis le sentier de randonnée menant aux dolmens de Seignas
Le dolmen de Seignas est un élément classé monument historique (voir partie Patrimoine historique et paysager). Leur accès est signalé et se fait à pied. Le versant sur lequel se situe le dolmen de Seignas ne permet pas de visibilité directes. La géomorphologie des lieux ainsi que la végétation à flanc de versant limitent les vues.
La carrière est derrière ce versant. La pente du sentier étant importante, la vue n'est pas possible. À ce niveau-là, les éléments de végétation jouent un rôle dans l'absence de perception de l'aire d'étude immédiate.



vue depuis le chemin menant au dolmen

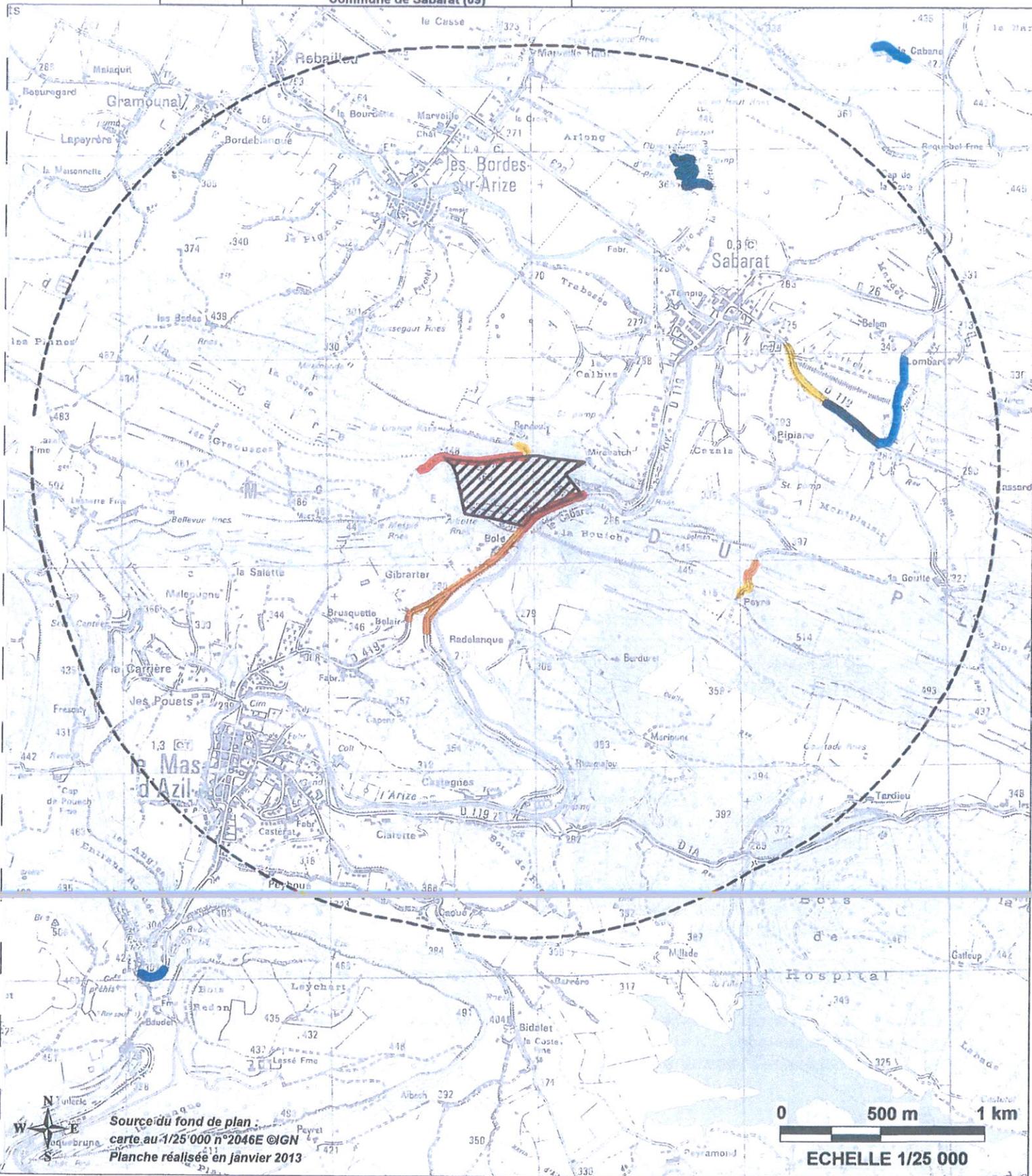
• Depuis le sentier de randonnée surplombant la grotte du Mas d'Azil
Un sentier de randonnée permet de surmonter la grotte et de se rendre sur les hauteurs. Ce sentier est parfois boisé, conditionnant ainsi les ouvertures visuelles. Cependant, plusieurs fenêtres visuelles permettent d'apercevoir la carrière. Les relations visuelles sont lointaines mais néanmoins importantes.



Vue depuis le chemin de randonnée de la grotte du Mas d'Azil

La synthèse de l'analyse paysagère des terrains du projet met en évidence les avantages et sensibilités que présente sa localisation vis-à-vis des impacts sur le paysage local.

AVANTAGES	SENSIBILITÉS
<ul style="list-style-type: none"> • La présence de la carrière actuelle impose déjà son empreinte dans le paysage ; • Les reliefs conditionnent le regard, ce sont des obstacles visuels aux visions de loin ; • Il n'y a pas d'éléments de patrimoine culturel ou historique ni de site inscrit/classé à forte empreinte paysagère à proximité immédiate ou offrant des covisibilités avec le site ; • Prise en compte de ce type d'aménagement dans la charte du PNR. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'aire d'étude va provoquer de nouvelles zones de covisibilité par rapport à la carrière existante ; • La carrière actuelle et l'extension seront visibles depuis le sentier au dessus de la grotte du Mas d'Azil ; • Il y aura changement de destination de l'occupation du sol, ceci sera visible de loin.



Périmètre de la demande

Aire d'étude rapprochée



Vue très proche, frontale, totale



Vue proche, frontale, totale



Vue très proche, frontale, partielle

Vue dominante, proche, partielle

Vue dominante, lointaine, totale

Vue dominante, lointaine, partielle

Vue proche, frontale, partielle

0 500 m 1 km

ECHELLE 1/25 000

IV.4. ENVIRONNEMENT HUMAIN

IV.4.A. Voisinage, équipements et activités locales

Sources :

- INSEE inventaires communaux de 1982 à 2006,
- AGRestE recensement agricole 2000,
- Demandes de renseignement

IV.4.A.a. Contexte socio-économique

La commune de Sabarat, s'étend sur une superficie de 9,5 km², et compte, d'après le recensement INSEE de 2008, 351 habitants soit une densité de 36,9 habitants par km².

Bien que majoritairement agricole, la commune de Sabarat possède des entreprises rattachées à d'autres secteurs d'activités tels que la menuiserie, la carrosserie, la mécanique et le transport. Des commerces, épicerie, tabac, sont également présents dans le bourg.

- **La population**

L'évolution de la population sur la commune de Sabarat, entre 1982 à 2007, s'effectue comme suit :

	1982	1990	1999	2008
Sabarat	279	304	284	351

Sur la commune de Sabarat, la population a augmenté de près de 20% depuis 1982, avec une variation annuelle moyenne en baisse légère de 1990 à 1999 et en forte augmentation (2,4%) de 1999 à 2008. Durant cette dernière période, le taux de natalité a évolué de 4,9‰ (période de 1990 à 1999) à 10,7‰, tandis que le taux de mortalité est passé de 16,2‰ à 12,8‰ pour les mêmes périodes.

- **L'activité agricole communale**

Les prairies, cultures et boisements sont les principales occupation du sol sur la commune et se répartissant géographiquement de la façon suivante : boisements sur les reliefs et prairies et cultures dans la vallée ou sur les versants.

~~Le territoire de la commune de Sabarat compte 11 exploitations agricoles (recensement AGRISTE 2000), 4 de moins qu'en 1988. La Surface Agricole Utilisée a également baissé en 12 ans et est passée de 659 ha (donnée 1988) à 569 ha (donnée 2000).~~

Cette perte de superficie correspond certainement à l'abandon des terres exploitables en friches.

L'élevage de bovins est prédominant sur la commune justifiant la principale utilisation de la Surface Agricole Utile en fourrage.

En 2000 on comptait 595 bovins répartis sur 7 exploitations agricoles.



IV.4.A.b. Voisinage

- **Les industries**

Les activités recensées au titre des ICPE sur la commune de Sabarat sont les suivantes :

- le GAEC de la Cabanne et l'entreprise de M. VIGNAUX Alain, ICPE soumises à déclaration et relevant de la réglementation agricole,
- la carrière ZAGO, au lieu dit Tentine, soumise à autorisation.

- **Les établissements recevant du public**

Aucun voisinage particulièrement sensible à l'activité d'extraction (écoles, hôpital, maison de repos notamment) n'est à signaler dans les environs proches.

- **Les activités agricoles**

Les terrains les plus proches du site sont essentiellement occupés par des boisements, quelques prairies sont présentes au nord du site, sur le versant nord du Plantaurel. La ferme de Rendouly est le siège d'un élevage de bovins.

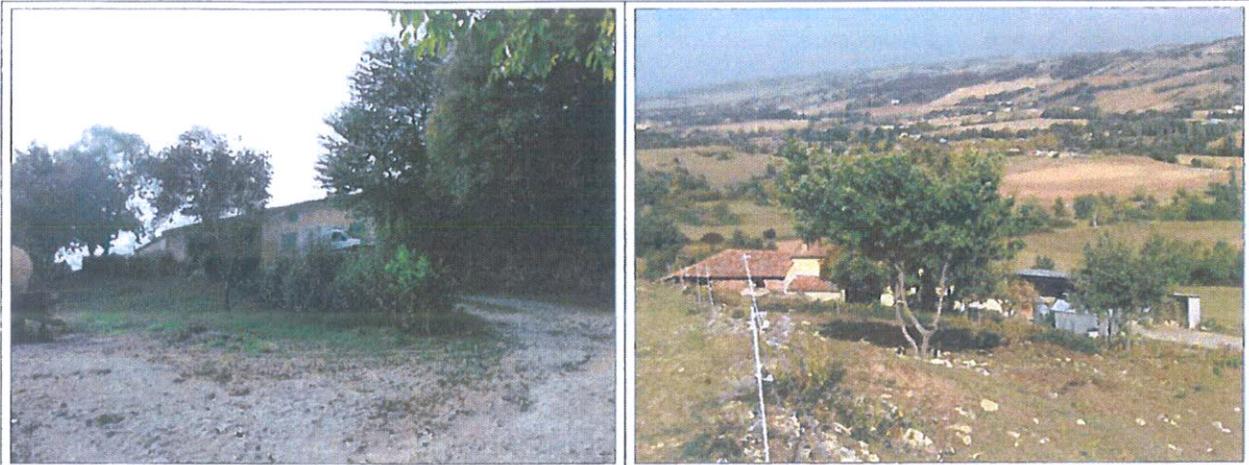
Le projet d'extension concerne des terrains occupés par des boisements et des bosquets dans une ancienne zone de pâturages à ovins en cours de fermetures.

- **Les habitations**

On ne trouve pas d'habitation à moins de 100 m des limites de l'extension de carrière.

Entre 100 et 300 m, 6 habitations sont recensées :

- 1 habitation au lieu-dit Rendouly, à 100 m au nord des limites du projet,
- 2 habitations au lieu-dit Bole (dont une inoccupée), à 130 m au sud des limites du projet,
- 3 habitations au lieu dit Mirebatch, de 130 à 220 m au nord-est des limites du projet.



Habitations aux lieux-dit Bole et Rendouly

Entre 300 et 600 m, les habitations sont localisées soit en hameaux (lieu-dit Gibrartar et Radelanque au sud) soit le long de la RD119 au nord-est du site.

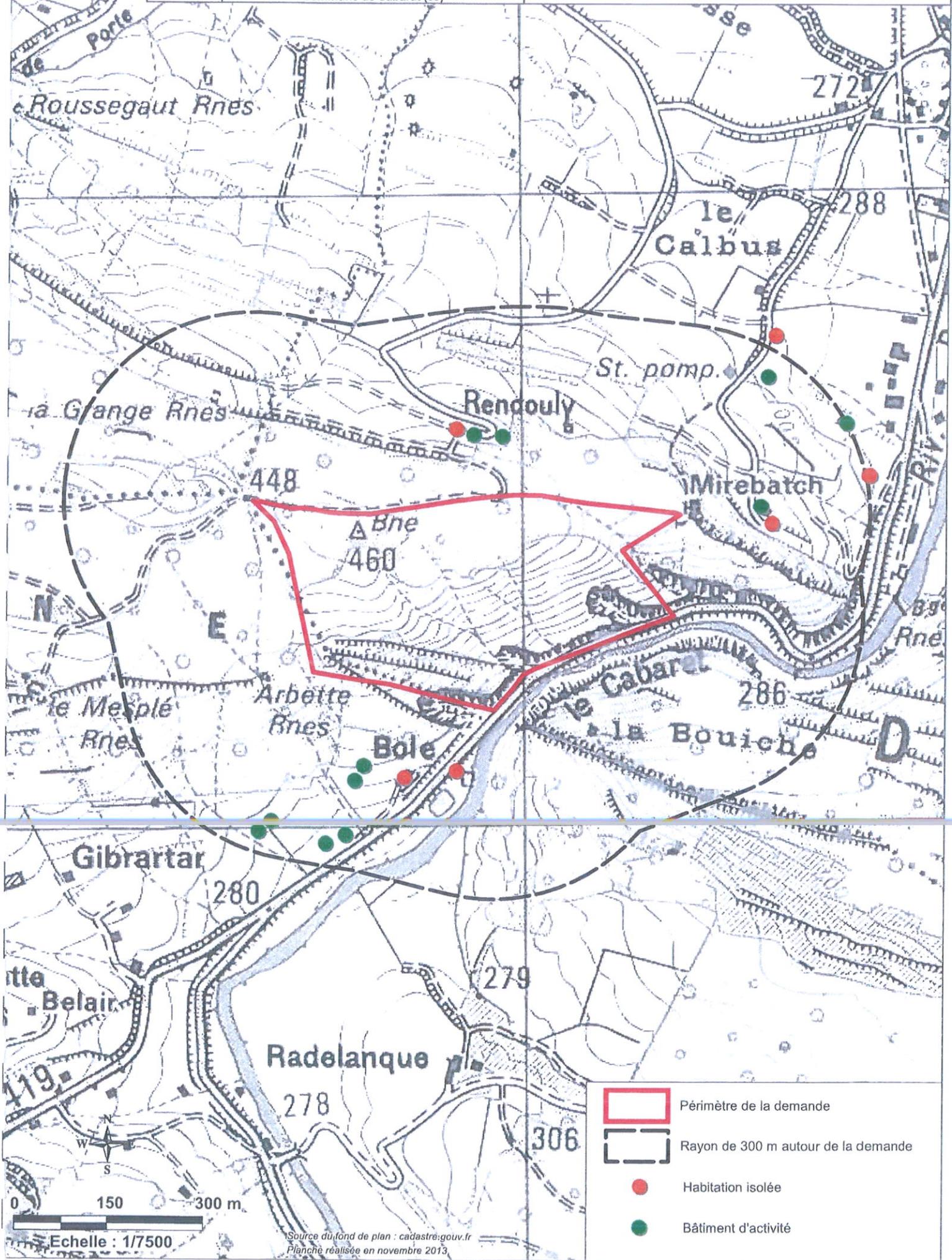
Les bourgs de Sabarat et du Mas d'Azil se trouvent respectivement à une distance de 750 m et 1300 m du site.

Des habitations isolées, ainsi que des zones d'habitations groupées sont présentes dans le secteur du projet.

- **Activités de loisirs et de tourisme**

Les communes de Sabarat et du Mas d'Azil sont marquées par d'importantes richesses patrimoniales naturelles, géologiques et culturelles. Le secteur est aussi très favorable à la pratique de sports de nature comme la randonnée pédestre, le VTT.

Un des principaux sites touristiques du secteur est représenté par la grotte et le musée de la préhistoire du Mas-d'Azil. On note aussi l'observatoire de Sabarat ainsi que plusieurs sites d'intérêt sportif, artistique ou pédagogique.



- Périmètre de la demande
- Rayon de 300 m autour de la demande
- Habitation isolée
- Bâtiment d'activité

0 150 300 m
Echelle : 1/7500

Source du fond de plan : cadastre.gouv.fr
Planche réalisée en novembre 2013.

IV.4.B. Voirie et infrastructures de transport

Sources :

- Enquêtes de terrain 2010, 2012, 2013
- Comptages routiers, Conseil Général de l'Ariège

IV.4.B.a. La route départementale n°119

L'insertion sur la RD 119 se fait avec une bonne visibilité de plus de 100 m de part et d'autre. Elle permet de rejoindre le bourg de Sabarat, et de relier la RD 628 en direction de la Haute-Garonne, ou de prolonger le trajet vers l'est et Pailhès.

Elle ne dispose pas d'ouvrage limité en gabarit et est dimensionnée pour la circulation des poids-lourds.

Le trafic journalier moyen est assez variable avec en 2010, 2 173 véhicules légers et 77 poids lourds ; et en 2011, 1 320 véhicules légers et 76 poids lourds .

IV.4.B.b. La route départementale n°628

Cette voie commence à Sabrat et rejoint la Haute-Garonne en descendant la vallée de l'Arize, elle est dimensionnée pour le trafic poids-lourds.

Le trafic journalier moyen est de 2 150 (2011) à 2 308 (2010) véhicules légers et 84 poids lourds (en 2010).

IV.4.B.c. La route départementale n°26

Cette voie n'est pas empruntée par les camions en provenance du site, elle rejoint le Carla-Bayle au nord de Sabarat.

Cet axe ne fait pas l'objet de mesures de limitations de trafic.

IV.4.B.d. La route départementale n°419

Cette voie n'est pas non-plus empruntée par les poids-lourds et dessert le Mas-d'Azil par le nord et l'ancien pont, Le tonnage y est limité à 3,5 t.

L'itinéraire d'accès à la carrière est adapté à la circulation des camions qui l'empruntent déjà dans le cadre de l'exploitation du site depuis de nombreuses années.

IV.4.C. Biens matériels et patrimoine

Sources :

- Enquête contrainte,
- Relevés de terrains du

IV.4.C.a. Qualité des constructions

Aux environs immédiats du site, aucun bâtiment ne présente de caractéristiques architecturales particulièrement remarquables ou typiques (intérêt au niveau local).

Dans le secteur, les constructions sont variées. Les maisons traditionnelles sont généralement basses, longues, construites en galets et en briques et souvent prolongées par un bâtiment agricole. Les maisons récentes sont de type pavillonnaire.

L'ensemble des habitations et bâtiments autour du projet sont en bon état et ne présente pas de sensibilité particulière vis-à-vis des activités d'extraction.

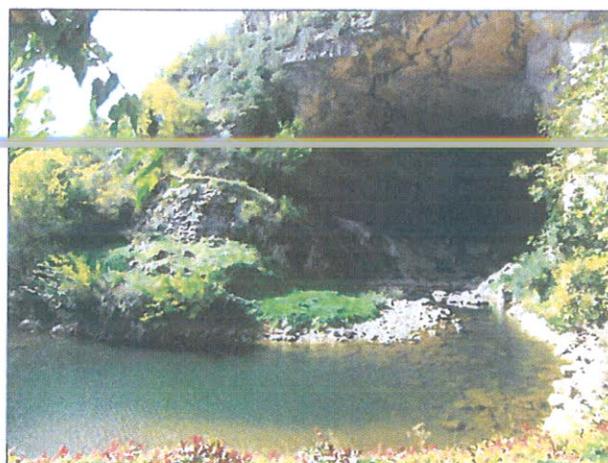
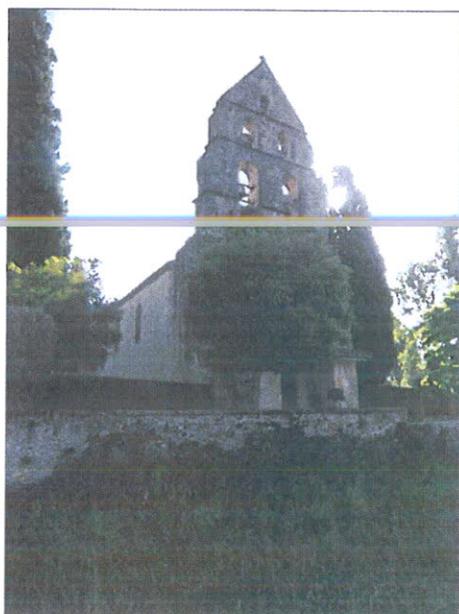
IV.4.C.b. Monuments Historiques classés, inscrits et autres sites et monuments remarquables

- **Sites inscrits ou classés**

Selon le site de la DREAL Midi-Pyrénées, les sites inscrits et classés sont localisés sur les communes de Sabarat et du Mas d'Azil (cf. Patrimoine historique et paysager).

	Site	Dénomination	Distance par rapport aux limites du projet
Sabarat	inscrit	<i>Abords de l'église et du cimetière</i>	970 m
	classé	<i>L'église et le cimetière de Sabarat</i>	1 170 m
Mas d'Azil	inscrit	<i>Débouché nord du tunnel et de ses abords</i>	2 480 m
		<i>Esplanade dite champs de Bellone</i>	1 690 m
		<i>Partie de la RN119, situé à l'intérieur du tunnel</i>	2 750 m
	classé	<i>Cours souterrain de l'Arize</i>	2 800 m

Aucun de ces sites ne se trouvent à moins de 500 m des limites du projet, le plus proche étant à près d'un kilomètre.

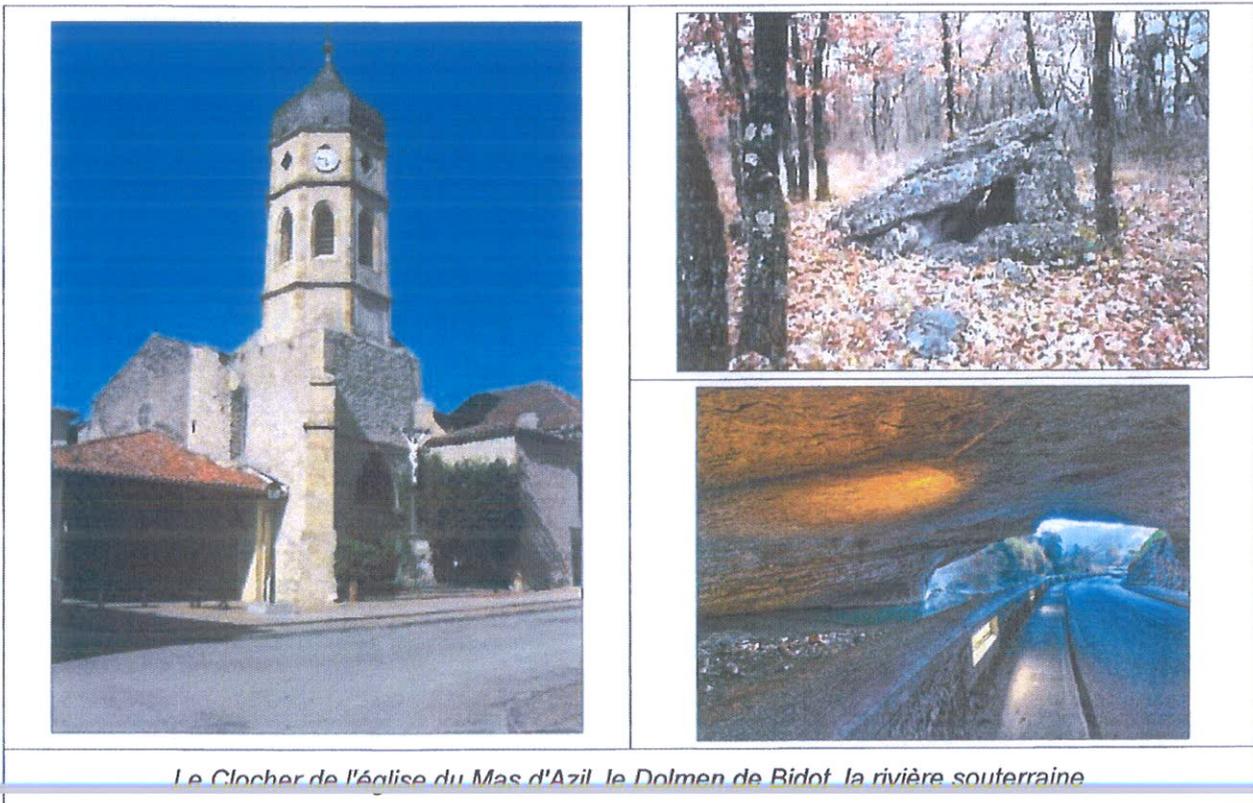


L'église de Sabarat et la Grotte du Mas d'Azil

• **Monuments historiques inscrits, classés et patrimoine**

Aucun monument historique inscrit ou classé n'est recensé à moins de 1 100 m du projet. Les monuments historiques les plus proches sont listés ci-dessous :

- à 1 170 m au nord-est, le Clocher de l'église Sainte-Anne de Sabarat, monument historique inscrit le 28 décembre 1944,
- à 1 750 m, le Clocher de l'église Saint-Étienne du Mas-d'Azil, monument historique inscrit le 17 avril 1950,
- à 1 690 m, la Grotte du Mas-d'Azil, monument historique classé le 9 août 1942,
- à environ 3 000 m, les Dolmens de Seignas et de Bidot, sur la commune du Mas d'Azil, monuments historiques classés en 1889,
- à 3 450 m, le Clocher et le porche de l'église Saint-Laurent de Gabre, monument historique inscrit le 11 décembre 1995,
- à 3 200 m environ, le Dolmen de Goudère monument historique classé en 1889, sur la commune de Gabre.



On cite encore le Dolmen de Peyré, à 680 m (localisation imprécise), sur la commune de Sabarat,

Le projet de carrière est situé hors de tout périmètre de protection de monuments historiques ou de sites inscrits ou classés (500 m).



Périmètre de la demande
Aire d'étude rapprochée

Patrimoine :

-  Classé aux Monuments Historiques
-  Inscrit aux Monuments Historiques
-  Patrimoine archéologique
-  Petit patrimoine



Sites inscrits



Sites classés

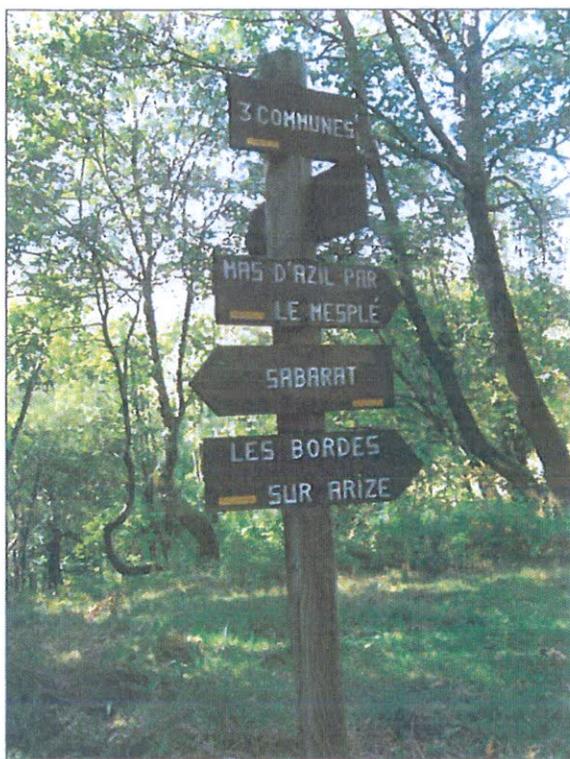
IV.4.C.c. Vestiges archéologiques

Aucun vestige archéologique n'est recensé dans les environs du projet ni n'a été découvert au droit des terrains visés. Toutefois, le périmètre est susceptible d'être soumis aux opérations d'archéologie préventive à la demande de la préfecture de région.

IV.4.C.d. Itinéraires de randonnée et chemins ruraux

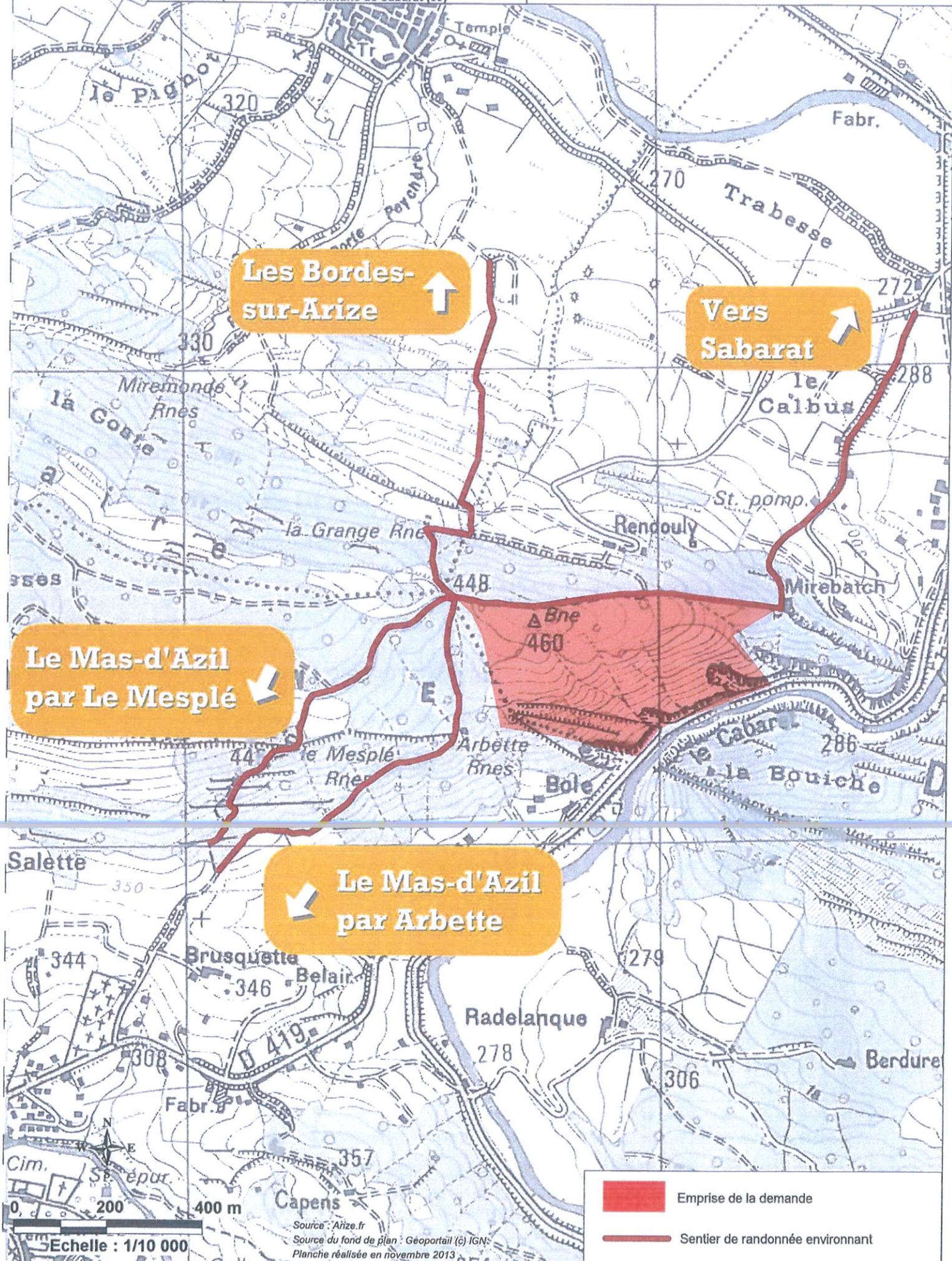
D'après le Conseil Général de l'Ariège, **aucun sentier de randonnée** inscrit au PDIPR n'est recensé autour du projet.

Néanmoins, les limites du site sont bordées de chemins de randonnées balisés en jaune (voir photo suivante). Ces sentiers sont très peu empruntés en dehors des week-ends et des périodes de vacances.



Panneau indicateur à la croisée des chemins de randonnée au nord-ouest du site

Un chemin de randonnée passe en limite nord du site.



IV.5. CONTEXTE CLIMATOLOGIQUE

Sources :

- Stations du Mas d'Azil et de Saint-Girons (09) - Météo France,
- Météorage.

Dans le cadre de ce projet, les éléments du climat à prendre en considération sont les suivants :

- **l'orientation des vents dominants** : il importe en effet de savoir si des habitations situées à proximité risquent d'être fréquemment exposées à d'éventuelles nuisances engendrées par les activités sur les terrains de la carrière (bruit, poussières),
- **le volume et le régime des précipitations**, afin de prévoir les quantités d'eau susceptibles de ruisseler et celles devant être gérées par les dispositifs d'assainissement,
- **les températures moyennes et extrêmes**, qui doivent être prises en compte pour le choix des végétaux à utiliser pour le réaménagement du site.

IV.5.A. Caractéristiques climatiques générales

Le climat de l'Ariège se caractérise par des écarts de température importants entre l'hiver et l'été, une pluviosité élevée et un enneigement prolongé.

Situé entre l'Atlantique et la Méditerranée, dans la zone d'influence du relief pyrénéen, le climat de la région de Sabarat peut être défini comme un climat océanique dégradé avec des influences montagnardes et méditerranéennes :

- le **régime océanique** se marque par les directions privilégiées des vents d'ouest et de nord-ouest, conditionnant un temps doux et humide,
- le **régime montagnard** se caractérise par des températures basses en hiver et des périodes chaudes en été,
- l'**influence méditerranéenne** apporte des vents orientés sud-est et quelques fortes précipitations à caractère orageux en fin d'été.

IV.5.B. Données climatologiques locales

Pour caractériser le climat local, nous nous référons aux mesures de températures et de pluies faites à la station du Mas d'Azil, située à environ 2 km à vol d'oiseau au sud du site. La synthèse de ces paramètres est donnée dans le tableau qui suit :

Températures	Moyenne annuelle : 12,3°C Moyenne la plus basse : 0°C en janvier Moyenne la plus élevée : 26,0°C en juillet et août
	Nombre moyen de jours avec Tx >= 30°C : 24,6 Nombre moyen de jours avec Tn <= 0°C : 62,9
Pluies	Hauteur moyenne annuelle de précipitation : 945,6 mm Mois le moins pluvieux : juillet (60,3 mm) Mois le plus pluvieux : mai (102,8 mm) Nombre moyen de jours avec Rr >= 1 mm : 117,8 Nombre moyen de jours avec Rr >= 10 mm : 31,3
Orages	Niveau kéraunique ¹² à Sabarat : Nk = 11 (moyenne en France : 11) Densité d'arc ¹³ à Sabarat : Da = 1,26 (moyenne en France : 1,62) (orages peu violents et probabilité de foudroiement peu élevée)

¹² Nombre de jour par an où le tonnerre a été entendu.

¹³ Nombre d'arc de foudre, par km² et par an (densité d'arc = densité de foudroiement x 2,1).

IV.5.C. Orientation des vents

La rose des vents présentée ci-après a été mesurée à partir des données de la station de la commune de Saint-Girons, station la plus représentative à proximité du site pour les données de vents, qui est située à environ 28 km au sud-ouest du site (Cf. Figure ci-dessous).

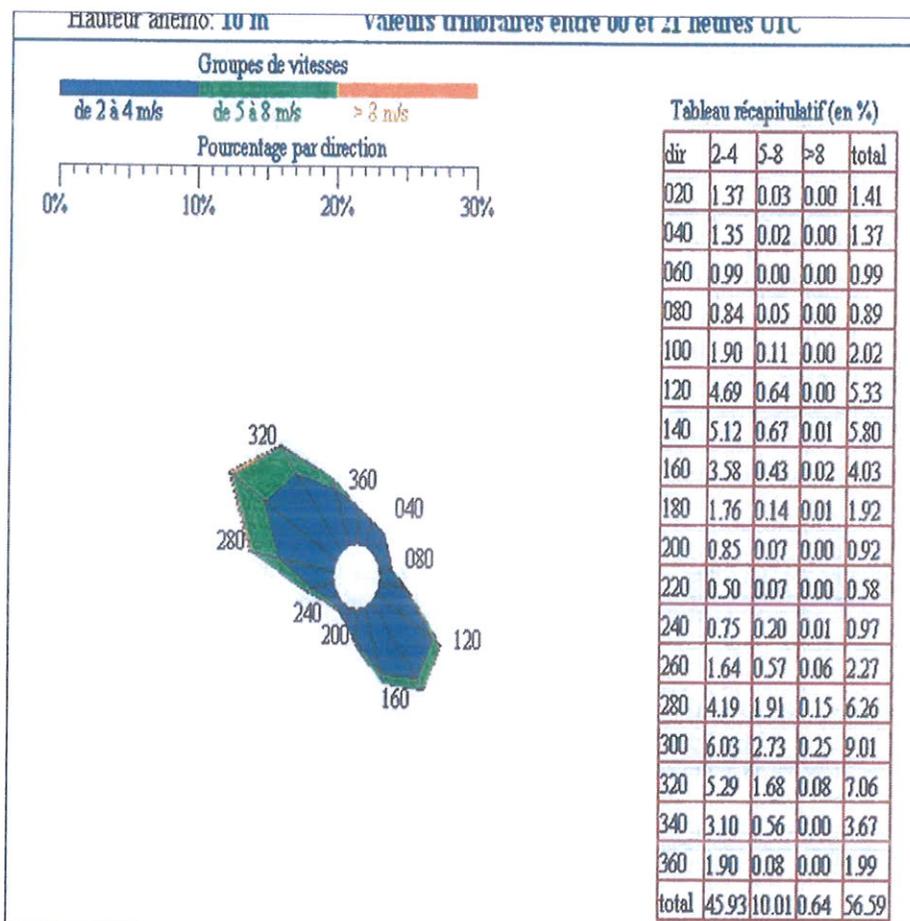


Figure 20 : Rose des vents – Station de Saint-Girons

(source : Météofrance)

Les vents dominants sont de deux directions :

- nord-ouest (les plus fréquents et plus violents),
- sud-est.

L'analyse des éléments caractérisant la météorologie locale fait apparaître que les poussières et les bruits produits par la carrière sont plus fréquemment propagés par les vents vers le nord-ouest et le sud-est.

IV.6. AIR, NIVEAUX SONORES, SANTÉ ET SALUBRITÉ PUBLIQUE

L'atmosphère dans le secteur du projet est caractéristique d'un secteur rural, sur le plan des bruits, des vibrations, des odeurs et de l'ambiance lumineuse.

IV.6.A. Air, poussières et odeurs

Source :

- Site internet de l'ORAMIP.

On ne relève pas dans les environs proches de nuisance atmosphérique particulièrement visible (fumées) ou perceptible (odeurs persistantes).

La qualité de l'air et les odeurs sont caractéristiques d'un milieu placé à l'écart des grands phénomènes de pollution chronique qui peuvent affecter les grandes agglomérations : les odeurs dominantes sont celles émises par la végétation et les activités agricoles.

En période sèche, les travaux agricoles et le fonctionnement de la carrière (circulation engins et camions, installations de traitement), peuvent être localement et sporadiquement à l'origine d'envols de poussières. La présence de la végétation limite toutefois la perception de ces poussières.

La circulation sur la RD119 est également une source de pollution de l'air et peut être à l'origine des gaz d'échappement qui se dissipent rapidement.

L'Observatoire Régional de l'Air en Midi-Pyrénées (ORAMIP) ne dispose pas de station de mesure dans le secteur de Sabarat ou du Mas d'Azil. Le caractère rural, la faible densité de population et la circulation routière réduite, à l'écart des grands axes confère à la zone une qualité de l'air qui n'amène pas de question aujourd'hui.

La qualité de l'air et les odeurs sont caractéristiques d'un milieu naturel placé à l'écart des grands phénomènes de pollution chronique.

IV.6.B. Niveaux sonores

Le secteur présente un contexte sonore caractéristique d'un milieu rural, influencé par diverses sources de bruit ponctuelles ou diffuses.

Une campagne de mesures de bruit a été réalisée sur le terrain par le Cabinet ECTARE, le 29 janvier 2013, pour connaître les niveaux sonores résiduels (sans activité) dans le secteur du projet.

La durée de mesure choisie est de 30 minutes minimum afin d'englober un cycle complet de variations caractéristiques. Les mesures ont été réalisées à 1,5 m du sol et à 2 m de tout obstacle réfléchissant, avec un sonomètre Blue SOLO intégrateur de classe 1.

Le bruit résiduel¹⁴ est assez marqué par la circulation dont les émissions sonores sont réverbérées par les versants. On peut noter la présence des sources suivantes sur la zone :

- le bruit de la circulation sur la RD 119 et la RD 419,
- le bruit de l'eau à proximité de l'Arize pour les mesures du 29 janvier 2013 en raison d'un débit soutenu,
- les passages ponctuels d'avions de ligne,
- les activités liées aux voisinage (voitures, engins agricoles, tondeuse, basse-cour, chiens),
- le chant des oiseaux.

¹⁴ Bruit résiduel : niveau sonore mesuré sans activité du projet étudié



IV.6.B.a. Bruit résiduel

Les mesures ont été effectuées par vent nul, avec une température variant de 8°C à 10°C, sous un ciel dégagé et sur un sol humide. Ces conditions de mesure sont considérées comme entraînant une atténuation forte du niveau sonore (U3/T2)¹⁵.

Trois mesures ont été réalisées au niveau des habitations les plus proches du projet (cf. Figure 21).

Les résultats de bruit résiduel sont les suivants :

Campagne de mesures du 29 janvier 2013			
Station	Emplacement du sonomètre	Leq(A) en dB(A) ¹⁶	Sources de bruit pendant la mesure
S1	Lieu-dit « Bole » au sud-ouest du site	LAeq global = 55,9 dB(A)¹⁷ LAeq min = 49,6 dB(A) LAeq max = 71,9 dB(A) LA ₅₀ = 52,5 dB(A)	- bruit de fond de la RD 119, - aboiements à proximité, - bruit de fond de l'Arize.
S2	Lieu-dit « Radelanque » au sud du site	LAeq global = 36,6 dB(A)¹⁸ LAeq min = 26,9 dB(A) LAeq max = 54,2 dB(A) LA ₅₀ = 33,2 dB(A)	- bruit de fond de la RD 119, - véhicule à proximité en milieu de mesure.
S3	Lieu-dit « Rendouly » Au nord du site	LAeq global = 40,8 dB(A) LAeq min = 26,8 dB(A) LAeq max = 66,3 dB(A) LA ₅₀ = 33,2 dB(A)	- bruit de fond des RD 628 et 119, - aboiements à proximité.

Les valeurs de niveaux sonores mesurées sont hétérogènes et très influencées par la circulation.

¹⁵ Les conditions de mesure peuvent être caractérisées comme U2/T1 à U2/T2

U1 : vent fort (3m/s à 5m/s) contraire au sens source-récepteur

U2 : vent moyen à faible (1m/s à 3m/s) ou vent fort peu contraire

U3 : vent nul ou vent quelconque de travers

U4 : vent moyen à faible portant ou vent fort peu portant

U5 : vent fort portant

T1 : jour et fort ensoleillement et surface sèche et peu de vent ;

T2 : mêmes conditions que T1 mais au moins une est non vérifiée

T3 : lever du soleil ou coucher du soleil ou temps couvert et venteux et surface pas trop humide

T4 : nuit et (nuageux ou vent)

T5 : nuit et ciel dégagé et vent faible

¹⁶ dB : unité logarithmique de mesure des niveaux acoustiques - (A) : cette indication signifie que la mesure a été effectuée en utilisant un filtre pondérateur correspondant à la sensibilité de l'oreille humaine

¹⁷ Les valeurs sont arrondies au ½ dB(A) le plus proche

Leq(A) : niveau (Leq) de la pression acoustique pondérée A ou décomposée en bandes d'octaves d'un bruit permanent qui donnerait la même énergie acoustique que le bruit à caractère fluctuant considéré pendant un temps donné

Leq max (min) : niveau sonore maximum (minimum) enregistré durant le laps de temps de la mesure

Leq 50 : niveau sonore dépassé pendant 50% durant le laps de temps de la mesure

¹⁸ Les valeurs sont arrondies au ½ dB(A) le plus proche

Leq(A) : niveau (Leq) de la pression acoustique pondérée A ou décomposée en bandes d'octaves d'un bruit permanent qui donnerait la même énergie acoustique que le bruit à caractère fluctuant considéré pendant un temps donné

Leq max (min) : niveau sonore maximum (minimum) enregistré durant le laps de temps de la mesure

Leq 50 : niveau sonore dépassé pendant 50% durant le laps de temps de la mesure

La valeur la plus faible a été enregistrée au lieu-dit « Radelanque », à proximité de l'habitation aujourd'hui abandonnée (LAeq global : 36,6 dB(A)), c'est la station la plus éloignée des voiries, et des zones habitées. La mesure au lieu-dit « Bole » a été fortement influencée par le trafic important de la RD 119, on y enregistre le niveau sonore le plus élevé. À « Rendouly », à l'écart des axes de circulation, on mesure un niveau sonore assez représentatif de ce secteur rural. Malgré l'éloignement, on perçoit nettement les bruits de circulation sur la voirie.

Le bruit résiduel mesuré sur le secteur du projet varie entre 36,5 et 56 dB(A) ; ces valeurs sont hétérogènes et traduisent une forte variation liée à la distance de mesure par rapport à la voirie.
Les zones à émergence réglementée (ZER) sont généralement proches des voies de circulation.

IV.6.C. Vibrations

Sismicité

Dans le cadre du nouveau zonage sismique de la France (2010) et du décret n°2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention des risques sismiques, le secteur de Sabarat se situe dans une zone de faible sismicité (zone 2). C'est-à-dire qu'il s'agit d'un secteur où aucun phénomène d'intensité supérieure à l'intensité VIII (destruction de bâtiments) n'a été observé historiquement, et où les déformations tectoniques récentes sont de faible ampleur.

D'après le site PrimNet, il n'existe pas d'arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle liée à l'aléa sismique sur la commune de Sabarat.

En plus des éventuelles et très rares vibrations sismiques naturelles, le secteur peut être localement affecté par des vibrations liées aux activités : les vibrations liées à la circulation des poids lourds et des engins ne sont pas ressenties, sauf éventuellement en bordure même des itinéraires empruntés, à 2 ou 3 m des véhicules en circulation.

Retrait-gonflement d'argiles

Le site est classé en aléa faible à moyen de retrait-gonflement d'argiles

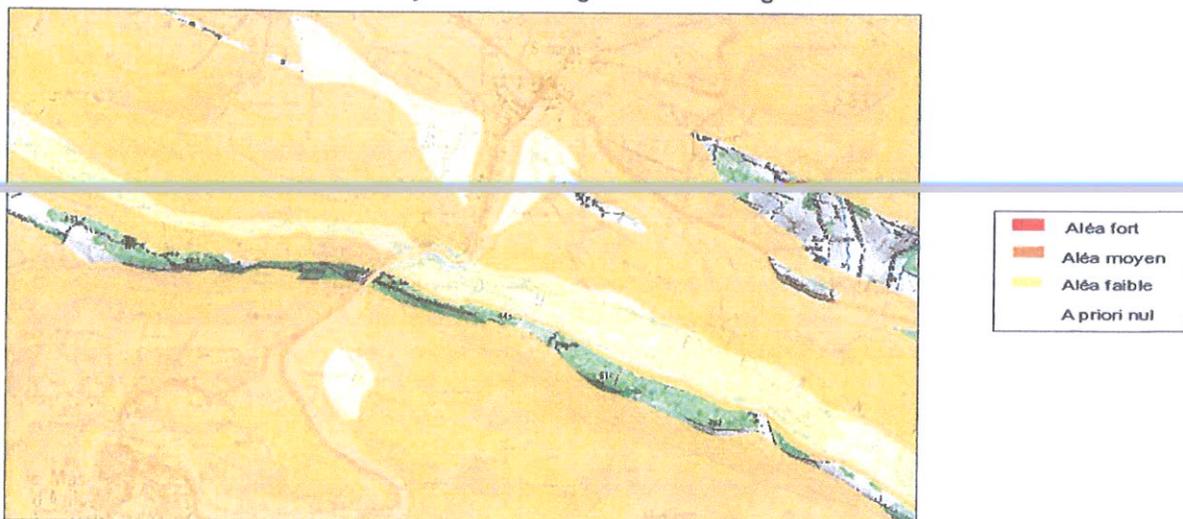


Figure 22 : Retrait-gonflement d'argiles
 (source : BRGM – www.argiles.fr)

Vibrations liées aux tirs de mines

Les vibrations liées aux tirs de mines ne peuvent être ressenties qu'aux abords immédiats de l'exploitation.

Rappel théorique

Les tirs à l'explosif provoquent un ébranlement qui se propage dans le sous-sol à partir du point d'explosion, et qui se peut être ressenti comme une gêne par certaines personnes et cause des dommages à des constructions si l'intensité de cette vibration est trop forte.

Le niveau des vibrations induites par un tir est fonction principalement de la charge d'explosifs, de la distance au tir et de la nature des terrains traversés. Ces vibrations diminuent d'intensité au fur et à mesure que l'on s'éloigne de l'origine de l'ébranlement. Des études scientifiques sur les vibrations du sol et le critère de dangers vis à vis de leurs effets sur les constructions, il en ressort que la vitesse particulière maximale est considérée comme le paramètre caractéristique le mieux corrélé avec la nocivité.

Cette vitesse particulière est fonction de :

- la charge instantanée mise en place,
- la distance entre le point de tir et le point de mesure,
- un coefficient de site fonction de la nature et de la configuration du terrain,
- deux coefficients d'amortissement fonction du plan de tir.

Les fréquences de ces vibrations varient généralement de 1 à 100 Hertz. Les fréquences élevées (plus de 100 Hertz) s'amortissent rapidement et présentent moins de risques d'engendrer des dégâts. Les fréquences faibles (1 à 2 Hertz) sont transmises à grandes distances et sont les plus dangereuses pour les ouvrages voisins.

Les valeurs limites de vitesse particulières à ne pas dépasser, en fonction de la fréquence, sont les suivantes (Arrêté Ministériel du 22 septembre 1194 et Circulaire 96-52 du 2 juillet 1996) :

- pour une fréquence de 1 Hertz, la vitesse particulière maximale est de 2 mm/s,
- pour des fréquences comprises entre 5 et 30 Hertz, 10 mm/s,
- pour une fréquence de 80 Hertz, 26,66 mm/s.

Aucune autre activité du site n'est susceptible de provoquer des vibrations qui pourraient être ressenties au-delà de quelques mètres ou en dehors de l'emprise du site.

IV.6.D. Ambiance lumineuse

Le milieu rural que constitue les environs du site est essentiellement marqué par :

- les halos lumineux des bourgs et des hameaux en période nocturne,
- les lumières des véhicules circulant sur la voirie locale,
- l'éclairage des activités déjà présentes sur la carrière, tôt en matinée et en soirée, en période hivernale.

IV.6.E. Hygiène, sécurité, salubrité publique

Ce paragraphe traite des aspects « hygiène, salubrité et sécurité publique » dont l'examen est prévu par le Code de l'Environnement, concernant les effets des installations classées sur la santé.

Il convient d'ajouter à l'examen des points concernant l'adduction en eau potable, les systèmes d'assainissement, les systèmes de collecte de déchets, les aspects relatifs au contexte général de la qualité de l'air et plus généralement à l'ensemble des pollutions et nuisances pesant sur l'environnement et pouvant affecter la santé des populations exposées, afin d'être à même d'apprécier les effets cumulatifs liés à l'implantation projetée.

Un volet spécifique sur l'impact sur la santé est présenté au chapitre IX.

IV.6.E.a. Adduction d'eau potable

La commune de Sabarat est alimentée en eau potable par un réseau d'adduction appartenant au SMDEA (Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement). Un captage dans l'Arize à l'amont du Mas d'Azil alimente le réseau. Une canalisation est présente sous la RD 119, aucune ne recoupe le périmètre du projet.

IV.6.E.b. Systèmes d'assainissement

Les habitations de Sabarat possèdent des systèmes d'assainissement autonome qui assurent l'épuration et la dispersion des eaux usées dans le milieu naturel.

D'après le site de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, il existe néanmoins :

- une station d'épuration recensée sur la commune du Mas -d'Azil, en amont de la carrière, exploitée par le SMDEA. Elle a été mise en service en 1971 et possède une capacité de 1350 éq.hab., avec un traitement par « boues activées aération p./faible charge ». Le rejet s'effectue à environ 3,5 km à l'amont du site, dans l'Arize.
- une station d'épuration recensée sur la commune des Bordes-sur-Arize, exploitée elle aussi par le SMDEA. Mise en service en 1999, elle a une capacité de 1000 éq.hab., et utilise un traitement de type « lagunage naturel ». Le rejet est réalisé dans l'Arize, à environ 3,5 km à l'aval du site.

Aucun réseau d'assainissement ne passe à proximité ou sur les terrains du projet.

IV.6.E.c. Le réseau d'eaux pluviales

Des fossés de récupération des eaux pluviales sont situés en bordure de la RD 119. Au droit du site, un seul fossé est présent côté carrière, un mur bordant la voie côté Arize. Un avaloir est présent à la limite de la voirie en sortie de site et un aqueduc qui rejoint l'Arize passe sous la RD 119 à proximité immédiate de la sortie de la carrière.

IV.6.E.d. Systèmes de gestion des déchets

Via la Communauté de Communes de l'Arize, à laquelle appartient la commune de Sabarat, les systèmes de gestion des déchets sont délégués au SMECTOM¹⁹ du Plantaurel. Le SMECTOM a pour compétences la collecte et le traitement des déchets.

La commune de Sabarat ne dispose pas de déchetterie communale. La plus proche se localise aux Bordes sur Arize à environ 1 500 m au nord-ouest.

IV.6.E.e. Synthèse

Le tableau suivant présente la synthèse des principaux éléments pouvant être à la source de nuisances susceptibles d'être à l'origine de troubles sur la santé humaine. Ces différents thèmes sont approfondis dans les chapitres correspondants.

Thème	Éléments influents
Air	- gaz d'échappement des véhicules circulant sur la RD119, - poussières produites par l'activité de la carrière existante, - poussières soulevées lors des activités agricoles.
Bruit	- activités agricoles, - activités de la carrière existante, - circulation sur la RD119
Vibrations	- vibrations émises lors des tirs réalisés pour l'abattage du calcaire.

L'eau utilisée pour l'alimentation en eau potable, transportée par canalisation et ayant une origine éloignée (à plus de 4 km à l'amont du projet, ne présente pas de sensibilité particulière vis-à-vis des activités de la carrière.

Aucune sensibilité liée à la santé publique n'est signalée dans le secteur.

¹⁹ Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères